

DEPARTEMENT
DE
L'AUDE

VILLE DE CARCASSONNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



CARCASSONNE
PATRIMOINE Mondial

- SEANCE DU 16 JUIN 2016

SAISON THEATRE – AUDITORIUM – 2016 - 2017 – PROGRAMME ET TARIFS	5
AVENUE JULES VERNE – DECLASSEMENT ET VENTE D’UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	21
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE BOURG-EN-BRESSE, CARCASSONNE ET DOUAI POUR L’ORGANISATION DE L’EXPOSITION « MARIE MADELEINE, LA PASSION REVELEE »	24
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION A L’ETAT ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	28
TARIFS D’UTILISATION DU THEATRE ET DE L’AUDITORIUM.....	30
SPECTACLE SON ET LUMIERE : LUMINA	33
DISTRIBUTION DE SETS DE TABLE PUBLICITAIRE.....	35
OPERATION CITY PASS 2016 – CONVENTION ENTRE L’OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME ET LA VILLE DE CARCASSONNE	37
PRIX DE VENTE DU CATALOGUE DE L’EXPOSITION MATTIA BONETTI	39
VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE BE 178, D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE OX 292 ET D’UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE PRAT MARY A MONSIEUR FLORENT CAZANAVE	41
AVENUE JULES VERNE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D’UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	43
AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPAH-RU 2013/2018.....	45
PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR DELIVRANCE D’UN DEUXIEME DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE SUITE A PERTE VOL OU DEGRADATION.....	51
SIGNATURE CONVENTION INSEE.....	53
REALISATION DE LEVES TOPOGRAPHIQUES – APPEL D’OFFRES OUVERT	55
FABRICATION, FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE	58
TRAVAUX D’AMELIORATION ET D’EXTENSION DES RESEAUX HUMIDES SUR L’ENSEMBLE DE LA VILLE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE	61
FOURNITURE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES D’ECLAIRAGE – APPEL D’OFFRES OUVERT	64
LOT 3 : Signalisation dynamique	65
MATERIEL DE SIGNALISATION VERTICALE – APPEL D’OFFRES OUVERT	68
FOURNITURE DE VEGETAUX ET DE PAILLAGE – APPEL D’OFFRES OUVERT	71
CAMPAGNE DE TRAITEMENT CHIMIQUE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN AINSI QUE LE TIGRE DES PLATANES ET DESHERBAGE DE L’ENSEMBLE DES QUARTIERS DE LA VILLE – APPEL D’OFFRES OUVERT	75
FOURNITURE DE MATERIAUX, DE BETON ET DE SEL DE DENEIGEMENT – APPEL D’OFFRES OUVERT .	78
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE DE L’AUDE.....	81
AVENANTS DE TRANSFERT AUX MARCHES CONCLUS AVEC LA SOCIETE EBI 11	83
EQUIPEMENT TECHNIQUE CENTRE DES CONGRES – APPEL D’OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE	85

MISSION D'ASSISTANCE, DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE EN DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DROIT DU TRAVAIL – ARTICLES 28 ET 27 DU DECRET N°2015-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.....	89
ADHESION DE LA COMMUNE A DIVERS ORGANISMES – ANNEE 2016.....	92
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.....	94
ETE SPORTIF 2016 A LA CAVAYERE.....	96
FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN – APPEL D'OFFRES OUVERT.....	99
CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIES – RUES DES JARDINS.....	103
TERRAIN EXTENSION ECOLE DE MONTREDON – RUE DES PRIMEVERES – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE.....	105
CHEMIN DE COMBE MIGERE – DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PARCELLE DY 251 – ACQUISITION PARTIE DES PARCELLES DY 252 ET 344.....	107
ECOLE MATERNELLE PAUL LACOMBE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT.....	109
ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU.....	111
ATELIER DU PETIT LYCEE.....	113
AJUSTEMENT DE LA NOMENCLATURE DES POSTES BUDGETAIRES PORTANT CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES.....	115
DEMANDES DE PROTECTION FONCTIONNELLE.....	121
PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE.....	124
CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DES ELEVES STAGIAIRES DU LYCEE JULES FIL.....	130
REGLEMENT DE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE - MODIFICATIF.....	132
CLASSES TRANSPLANTEES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES O.C.C.E.	134
PROJET D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS A LA MATERNELLE LE PETIT PRINCE.....	136
FOIRES DE CARCASSONNE : SUPPRESSION DE LA FOIRE DITE DE MARS.....	139
REMPLACEMENT DU SYSTEME DE TELEPHONIE – APPROBATION DU MARCHÉ.....	141
FINALISATION PROJET GAGNANT HACKATON « CARCASSONNE ET SES REMPARTS » - INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	144
BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIFS 2015.....	146
BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2015.....	150
COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	152
BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – COMPTE DE GESTION 2015.....	155
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF.....	157
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT – COMPTE DE GESTION 2015.....	160
BUDGET ANNEXE DU POLE CULTUREL – COMPTE ADMINISTRATIF.....	162
BUDGET ANNEXE DU POLE CULTUREL – COMPTE DE GESTION 2015.....	165

BUDGET ANNEXE DU POLE CULTUREL – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2015	167
BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2015	169
BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2015.....	171

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°1

OBJET : SAISON THEATRE – AUDITORIUM – 2016 - 2017 – PROGRAMME ET TARIFS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MAILHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La saison théâtrale 2016-2017 sera composée de 41 spectacles pour 49 représentations qui se déclineront autour de thématiques diverses telles que : opéra, opérette, danse, théâtre, concerts classique, jazz ou variété, spectacles jeune public, humour.

Elle débutera en octobre 2016 et prendra fin en mai 2017. les divers spectacles pourront avoir lieu sur la scène du Théâtre Jean-Alary ainsi qu'à l'Auditorium - Chapelle des Jésuites :

Programme et tarifs ci-dessous détaillés :

LE PERE NÔEL EST UNE ORDURE 08.10.2016 20H30 hors abonnement

	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	25 €	20 €	15 €
Tarif réduit	20 €	15 €	
Tarif Jeunes	10 €		

NORBERT SHOW PATATE 11.10.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		
QUATUOR DES ARTS 13.10.2016 20H30			
Tarif Général	22 €		
Tarif Jeunes	10 €		

J'AIME BEAUCOUP CE QUE VOUS FAÎTES 15.10.2016 20H30			
	Orch/1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	34 €	24 €	12 €
Tarif réduit	29 €	19 €	
Tarif Jeunes	10 €		

REPRESAILLES 03.11.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

LE CHANTEUR DE MEXICO 06.11.2016 15H00			
---	--	--	--

	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

NOËLLE PERNA 16.11.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	39 €	32 €	23 €
Tarif réduit	36 €	29 €	

ERIC ANTOINE 17.11.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	45 €	37 €	25 €
Tarif réduit	42 €	34 €	

VALERIE LEMERCIER 19.11.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	45 €	37 €	25 €
Tarif réduit	42 €	34 €	

ALEXANDRE KANTOROW 24.11.2016 20H30	
Tarif Général	22 €
Tarif Jeunes	10 €

PAS VU PAS PRIS 27.11.2016 17H hors abonnement

Tarif Unique	7 €
--------------	-----

NE ME REGARDEZ PAS COMME ÇA 03.12.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

ORCHESTRE NATIONAL MONTPELLIER LANGUEDOC ROUSSILLON 07.12.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	28 €	20 €	15 €
Tarif réduit	23 €	15 €	
Tarif Jeunes	10 €		

LE LAC DES CYGNES 09.12.2016 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	34 €	24 €	12 €
Tarif réduit	29 €	19 €	
Tarif Jeunes	10 €		

ROBERT CHARLEBOIS 11.12.2016 17H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

MUSIQUE EN FAMILLE 15.12.2016 20H30	
Tarif Général	22 €
Tarif Jeunes	10 €

EN FER ET EN OS 15.01.2017 17H hors abonnement	
Tarif Unique	7 €

MOMO 17.01.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	45 €	37 €	25 €
Tarif réduit	42 €	34 €	
Tarif Jeunes	10 €		

LA FOLLE HISTOIRE DU PETIT CHAPERON ROUGE 22.01.2017 17H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	25 €	15 €	10 €
Tarif Enfant	7 €		
Tarif Jeunes	10 €		

UN SOUFFLE GERMANIQUE 26.01.2017 20H30	
Tarif Général	22 €
Tarif Jeunes	10 €

LA VEUVE JOYEUSE 29.01.2017 15H00			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

L'ECOLE DES FEMMES 02.02.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	34 €	24 €	12 €
Tarif réduit	29 €	19 €	
Tarif Jeunes	10 €		

LE SYNDROME DE L'ECOSSAIS 21.02.2017 20H30	
---	--

	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

DUO VIOLON PIANO 23.02.2017 20H30	
Tarif Général	22 €
Tarif Jeunes	10 €

ANIMAL 26.02.2017 17H hors abonnement	
Tarif Unique	7 €

ROCK THE BALLET 04.03.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	39 €	32 €	23 €
Tarif réduit	36 €	29 €	
Tarif Jeunes	10 €		

AVANTI ! 07.03.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

TOSCA 11.03.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	42 €	34 €	15 €
Tarif réduit	39 €	31 €	
Tarif Jeunes	10 €		

LES CHANSONNIERS 17.03.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	39 €	32 €	23 €
Tarif réduit	36 €	29 €	

ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR 21.03.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	30 €	20 €	10 €
Tarif réduit	25 €	15 €	
Tarif Jeunes	10 €		
PIANO A QUATRE MAINS 23.03.2017 20H30			
Tarif Général	22 €		
Tarif Jeunes	10 €		

LES VIRTUOSES 25.03.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	25 €	18 €	12 €
Tarif réduit	22 €	15 €	
Tarif Jeunes	10 €		

LE CHANT DES OLIVIERS 30.03.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	37 €	25 €	15 €
Tarif réduit	34 €	22 €	
Tarif Jeunes	10 €		

LES INSOLISTES 20.04.2017 20H30	
Tarif Général	22 €
Tarif Jeunes	10 €

GOUPIL 04.2017 17H hors abonnement	
---	--

Tarif Unique	7 €
--------------	-----

24 HEURES DE LA VIE D'UNE FEMME 26.04.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	40 €	28 €	15 €
Tarif réduit	37 €	25 €	
Tarif Jeunes	10 €		

CARMEN 28.04.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	28 €	20 €	15 €
Tarif réduit	25 €	17 €	
Tarif Jeunes	10 €		

COLORES DE MI TIERRA 04.05.2017 20H30	
Tarif Général	22 €
Tarif Jeunes	10 €

A NIGHT IN NEW ORLEANS 10.05.2017 20H30	
TARIF UNIQUE NUMEROTE	
Tarif Général	20 €
Tarif réduit	17 €
Tarif Jeunes	10 €
FRANK SINATRA TRIBUTE 11.05.2017 20H30	
TARIF UNIQUE NUMEROTE	

Tarif Général	20 €
Tarif réduit	17 €
Tarif Jeunes	10 €

LE CARNAVAL DES ANIMAUX / TRIBUTE TO QUINCY JONES 12.05.2017 20H30			
	Orch /1er Balcon	2eme Balcon	3eme Balcon
Tarif Général	28 €	20 €	15 €
Tarif réduit	23 €	15 €	
Tarif Jeunes	10 €		

PASS JEUDIS DE L'AUDITORIUM	
8 CONCERTS	108 €

SPECTACLES ATP hors abonnement	
Tarif Unique	7 €

ABONNEMENTS	
6 SPECTACLES	210 €
8 SPECTACLES	256 €
12 SPECTACLES	336 €

PASS JAZZ	
3 CONCERTS	54 €

Tarif réduit : pour les groupes et les CE de minimum 10 personnes, collectivités, associations et dans la limite des spectacles et places prévus à cet effet.

Tarif jeunes : pour les moins de 18 ans et les étudiants sur présentation d'un justificatif et dans la limite des spectacles et places prévus à cet effet.

Tarif enfant : pour les moins de 12 ans sur présentation d'un justificatif et dans la limite des spectacles et places prévus à cet effet.

Le tarif 2ème série pour les spectacles qui ne sont pas soumis à un tarif unique sera appliqué pour les personnes handicapées n'ayant pas le choix de leurs places en raison des contraintes liées à la configuration de la salle de spectacle.

Ces personnes seront placées en 1ère série.

Ce tarif sera appliqué également à l'accompagnant de cette personne.

Dans le cadre de la saison «Tous à Bord !» s'adressant au Jeune Public, que la Ville de Carcassonne co-réalise avec les ATP de l'Aude, seules les représentations tout public, à savoir celles des dimanches à 17 heures seront mises en vente par les services du Point Accueil Culture (PAC Billetterie).

Les séances du lundi dites «scolaires », à destination des écoliers de la ville, seront gratuites selon le souhait de la Ville de Carcassonne, afin de donner accès à la Culture au plus grand nombre.

Abonnements et Pass :

Les Abonnés et Titulaires d'un Pass soutenant l'action du Théâtre Municipal «Jean-Alary» et de l'Auditorium «Chapelle des Jésuites » bénéficieront :

- D'une réduction significative sur le prix des places
- En sus de cette réduction, du tarif réduit sur les spectacles qui n'auraient pas été retenus dans leur abonnement, (pour les spectacles qui le proposent et dans la limite des places prévues à cet effet).
- D'une place en 1ère série (Orchestre ou 1er balcon), pour les spectacles numérotés qui auront été choisis.
- D'invitations et d'informations concernant les activités du Théâtre.

À l'exclusion des spectacles estampillés "hors abonnement", tous les spectacles de la saison peuvent être choisis dans les trois formules d'Abonnement proposées.

Les spectacles des différentes formules Pass (Jazz et Jeudis de l'Auditorium) pourront être choisis dans l'abonnement. Les Pass donnent accès aux séries de spectacles thématiques.

Les règlements seront effectués en espèces, par carte bancaire ou par chèque, à l'ordre de PAC BILLETTERIE.

Il sera également possible d'acquérir des places pour certains spectacles sur le site de la Ville de Carcassonne, sur les réseaux des points de ventes partenaires : Tickenet, FNAC, Digitick, Box Office, Airbus, et sur le site d'Acti City.

Frais d'envoi en recommandé : Un forfait de 4.55€ sera appliqué à tout envoi de places achetées et qui seront envoyées à l'acheteur par correspondance.

Frais de location :

Tous les tarifs de tous les spectacles s'entendent frais de location inclus.

En règle générale et sauf cas particuliers exprimés ci-après les frais de location sont de 3€/places vendues, à l'exception des spectacles des ATP dont les frais sont de 1€ par places vendues. Les frais de location restent acquis au théâtre municipal.

Pour les ventes effectuées en « Points Partenaires », les frais de location sont de 3€/places vendues.

Le point partenaire retiendra sa commission de 1.90€ maximum par places vendues, sur le montant des frais de location (3€ par place).

ABONNEMENTS / PASS

Les droits de location applicables à ces différentes formules sont de 3€/spectacle, au prorata du nombre de spectacle composant l'Abonnement ou le Pass et ce pour tous les spectacles de la saison, hormis les spectacles estampillés hors abonnement.

Le quota de places « Tarif Jeune », quand il est proposé pour les spectacles faisant l'objet d'un contrat de Coréalisation ne peut excéder 100 places par spectacles considérés.

Les Tarifs Jeunes et de moins de 12 ans ne peuvent être vendus qu'au PAC Billetterie et sur présentation du justificatif correspondant.

Les spectacles du jeudi 2 février, du 21 mars et du 12 mai 2017 feront l'objet d'un tarif spécifique de 7€ en faveur des scolaires (collégiens, lycéens). Ces places ne pourront être délivrées qu'au PAC BILLETTERIE et sur présentation du justificatif correspondant.

Les billets ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés, si le spectacle a lieu, sauf en cas jugé de force majeure.

DEPENSES

Les dépenses de la saison théâtrale 2016-2017 pour l'acquisition de spectacles et frais annexes s'inscrivent dans les crédits votés.

RECETTES

Les recettes prévisionnelles, sur la base des tarifs pleins et selon les hypothèses réalistes de remplissage, peuvent être évaluées à 50% du coût global des spectacles, comprenant les coûts des contrats, des hébergements, des repas, des voyages, des locations diverses, des droits d'auteurs principaux, voisins et taxes, hors spectacles faisant l'objet d'un contrat de Coréalisation.

Par ailleurs, dans le cadre de la saison théâtrale 2016-2017, il est proposé de procéder éventuellement à des actions commerciales ciblées, et ce, en pratiquant des opérations promotionnelles.

Ainsi, il existe deux cas de figure s'agissant des spectacles programmés :

1- Pour les spectacles en co-réalisation dont le producteur n'est pas la Ville de Carcassonne et dont les recettes sont en tout ou partie encaissées par celui-ci : sur demande formelle du producteur, les tarifs du spectacle concerné pourront être révisés en appliquant une réduction définie par lui et n'excédant pas 60 %. Le nouveau prix pratiqué pourra porter sur les places disponibles soit sur un quota défini à cet effet.

2- Pour les spectacles produits par la Ville de Carcassonne, une nouvelle grille tarifaire pourra être définie sur les places restant disponibles (portant sur l'ensemble des séries ou sur l'une d'entre elles). L'offre de réduction pourra être comprise entre 10 % et 50 % et/ou porter sur

un surclassement de billets (par exemple le prix d'une deuxième série pour une place en première).

Ces mêmes tarifs pourront par ailleurs être proposés par les différents points de vente billetterie partenaires du Point Accueil Culture.

Le Maire, le Premier Adjoint, l'Adjoint aux Affaires Culturelles ou l'Adjoint aux Finances sont autorisés à signer dans le cadre de la régie directe : les contrats de cession, les contrats de co-réalisation, les contrats d'engagement, les conventions ou avenants inhérents aux différents contrats, stipulant les conditions à remplir de part et d'autre ainsi que les responsabilités de chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'approuver le programme et les tarifs de la saison 2016-2017,
- d'autoriser le Maire à fixer et à mettre en œuvre les tarifs promotionnels ou préférentiels éventuels tels que définis ci-avant,
- d'autoriser le Maire, le Premier Adjoint, l'Adjoint aux Affaires Culturelles ou l'Adjoint aux Finances à signer les contrats correspondants ainsi que les conventions à intervenir. Il vous est également demandé d'autoriser le Maire, le Premier Adjoint, l'Adjoint aux Affaires Culturelles ou l'Adjoint aux Finances à signer les conventions de mandat de vente de billetterie pour Tickenet, Fnac, Digitick, Acti City, Box Office ainsi qu'Airbus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'Unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°2

OBJET : AVENUE JULES VERNE – DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre du projet de l'association Cultuelle et Culturelle du Viguiier sur la partie de la parcelle cadastrée BI 59 (environ 844 m²) située avenue Jules Verne, des places de stationnement doivent être réalisées.

L'association a donc sollicité la possibilité d'acquérir une emprise supplémentaire d'une superficie de 297 m² environ à prélever de la parcelle cadastrée BI 59 faisant partie du domaine public communal.

La vente pourrait se réaliser au prix fixé par France Domaine en date du 07/03/2016, soit 55 € le m², appliqué à la superficie exacte vendue qui sera précisée par un document d'arpentage.

L'étude effectuée par les services techniques a révélé la présence du réseau électrique (ERDF).

Le déplacement de ce réseau ou l'établissement d'une servitude devra être envisagé au moment de la signature de l'acte. Les frais ainsi occasionnés seront supportés par l'Association Cultuelle et Culturelle du Viguiers.

Toutefois cette demande d'acquisition devait faire l'objet au préalable d'une procédure de déclassement du domaine public communal : enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur suivie d'une délibération du Conseil Municipal.

L'enquête publique de déclassement a eu lieu du Lundi 9 mai 2016 au Mardi 24 mai 2016, le commissaire enquêteur, Monsieur Claude CRIADO, a émis un avis favorable au transfert dans le domaine privé de la commune de ce terrain communal situé avenue Jules Verne.

Dans le cadre de l'enquête, le commissaire enquêteur a eu accès au permis de construire déposé par l'association sur cette parcelle. Il est actuellement en cours d'instruction.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public nécessite également sa désaffectation.

Il vous est proposé :

- De prononcer la désaffectation et le déclassement de ce terrain du domaine public communal et son classement dans le domaine privé de la commune.
- D'adopter le principe de la vente de ce terrain à l'Association Cultuelle et Culturelle du Viguiers, au prix de 55 € le m² appliqué à la superficie exacte vendue.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions ci-dessus énoncées
 - M. DUTHU, Mme LE CORRE (P), M. MORIO, M. BIASOLI votent contre
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°3

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE BOURG-EN-BRESSE, CARCASSONNE ET DOUAI POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « MARIE MADELEINE, LA PASSION REVELEE »			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TALLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Bourg-en-Bresse, la Ville de Carcassonne et la Ville de Douai s'associent pour coproduire une exposition itinérante intitulée *Marie-Madeleine, la Passion révélée*, aux dates suivantes :

- Au musée du monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse, du 28 octobre 2016 au 5 février 2017 ;
- Au musée des Beaux-Arts de Carcassonne, du 23 février au 23 mai 2017 ;
- Au musée de la Chartreuse à Douai, du 17 juin au 24 septembre 2017.

Afin de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de mutualiser les procédures de passation des marchés, les Villes de Bourg-en-Bresse, Carcassonne et Douai souhaitent constituer un groupement de commandes pour les prestations communes aux trois villes.

Ces dernières donneront lieu à la passation selon une procédure adaptée :

- d'un accord-cadre pour le transport des œuvres

- de marchés pour la publication d'un catalogue d'exposition et la conception graphique des supports de communication.

A cet effet une convention constitutive de groupement de commandes a été établie. Les conditions d'organisation de ce groupement sont définies comme suit :

– Désignation de la Ville de Bourg-en-Bresse en qualité de coordonnateur du groupement, elle sera à ce titre chargée de lancer les différentes consultations, sélectionner les prestataires, signer et notifier les marchés au nom des trois communes.

– Les frais relatifs aux consultations préalables seront pris en charge par la Ville de Bourg-en-Bresse. Chaque membre du groupement règlera directement les prestations réalisées pour son compte dans le cadre de l'exécution des marchés.

– Les frais engagés par la Ville de Bourg-en-Bresse pour les droits de reproductions et les emballages (caisses) seront remboursés par les deux autres Villes selon la quotité définie par le cahier des charges.

Chaque membre du groupement définira conjointement ses besoins dans le cahier des charges de chaque marché.

- pour la Ville de Bourg-en-Bresse :

1) La conception et l'impression du catalogue : 7 000 € en 2016,

2) Le transport et l'emballage d'œuvres d'art : 50 000 € en 2016 et 20 000 € en 2017,

3) Le graphisme : 7 000 € en 2016.

- pour la Ville de Carcassonne :

- 1) La conception et l'impression du catalogue : 7 000 € en 2017,
- 2) Le transport et l'emballage d'œuvres d'art : 50 000 € en 2017,
- 3) Le graphisme : 5 000 € en 2017.

- pour la Ville de Douai :

- 1) La conception et l'impression du catalogue : 7 000 € en 2016,
- 2) Le transport et l'emballage d'œuvres d'art : 50 000 € en 2017,
- 3) Le graphisme : 7 000 € en 2017.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette convention.

Les conditions d'organisation de ce groupement sont définies comme suit :

- Désignation de la Ville de Bourg-en-Bresse en qualité de coordonnateur du groupement, elle sera à ce titre chargée de lancer les différentes consultations, sélectionner les prestataires, signer et notifier les marchés au nom des trois communes.
- Chaque membre du groupement définira conjointement ses besoins dans le cahier des charges de chaque marché et s'assurera de la bonne exécution des marchés;
- Les frais relatifs aux consultations préalables seront pris en charge par la Ville de Bourg-en-Bresse.
- Chaque membre du groupement règlera directement les prestations réalisées pour son compte dans le cadre de l'exécution des marchés.

Les crédits relatifs à ces marchés seront imputés sur les crédits de fonctionnement ouverts au budget principal de l'exercice 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les Villes de Bourg-en-Bresse, Carcassonne et Douai pour les besoins liés à la réalisation de cette exposition.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°4

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire la possibilité de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions sans limite de plafond, pour les projets déjà inscrits budgétairement ou en vue des projets à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'Unanimité la proposition ci-dessus énoncée
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°05

OBJET : TARIFS D'UTILISATION DU THEATRE ET DE L'AUDITORIUM			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARRIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne poursuit le soutien qu'elle apporte aux différentes manifestations organisées sur la commune.

Dans le cadre des mises à disposition du Théâtre Jean-Alary et de l'Auditorium, les conditions de mise à disposition (location ou gratuité) et les conditions tarifaires de location sont les suivantes :

Location

La salle peut être louée aux bénéficiaires suivants :

- les associations ou organismes, entreprises ou succursales dont le siège social est situé sur la commune de Carcassonne,
- les particuliers résidant dans la commune,
- les établissements scolaires publics ou privés de la commune.

A titre complémentaire, il est précisé que le tarif de location de la salle s'entend sans aménagement autres que ceux s'y trouvant.

Cas de gratuité

La gratuité de la location de la salle sera appliquée dans la limite d'une manifestation par an pour :

- 1- Les manifestations à but strictement caritatif entraînant le reversement de la totalité des bénéfices à des œuvres caritatives ;
- 2- Les écoles élémentaires et primaires publiques ou privées de la Ville, pour les manifestations relevant de leur compétence sans perception de prix ou de frais quelconques de participation ;
- 3- Les syndicats professionnels reconnus pour la tenue de leurs réunions statutaires et les associations pour la tenue de leurs assemblées générales annuelles ;
- 4- Les instances représentatives des institutions culturelles reconnues ;
- 5- Les associations culturelles à but non lucratif dont la manifestation ne donnera pas lieu à un versement de participation ou de transaction financière.

Pour des cas particuliers, des conventions pourront prévoir des cas de gratuité de mise à disposition.

Tarifs location Théâtre (tarif quotidien TTC)

Utilisation	Salle non chauffée	Salle chauffée
Salle de réunion -A	424 €	701 €
Salle de spectacle -B	889 €	1222 €
Salle de spectacle -C	1655 €	1907 €

(Coût de la location : prix de la journée x nombre de journées)

Salle de réunion -A : sonorisation existante, équipe technique, 1 SSIAP1, 1 SSI, 1 responsable de salle.

Salle de spectacle -B : sonorisation existante, équipement scénique existant, équipe technique, 1 SSIAP1, 1 SSI, 1 responsable de salle.

Salle de spectacle -C : sonorisation existante, équipement scénique existant, équipe technique, 1 SSIAP1, 1 SSI, 1 responsable de salle + personnel de salle.

Tarifs location Auditorium (tarif quotidien TTC)

Utilisation	Salle non chauffée	Salle chauffée
Concert / Conférence	370 €	470 €

(Coût de la location : prix de la journée x nombre de journées)

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'adopter les conditions de mise à disposition (location ou gratuité) et les tarifs d'utilisation du théâtre et de l'auditorium ci-dessus proposés,
- d'autoriser le Maire, le Premier Adjoint, l'Adjoint aux Affaires Culturelles ou l'Adjoint aux Finances à signer les conventions correspondantes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°06

OBJET : SPECTACLE SON ET LUMIERE : LUMINA			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de ses manifestations de l'été, la Ville souhaite proposer le spectacle son et lumière « LUMINA », créé par la société CS PROD. Un contrat de coréalisation sera donc établi entre la Ville et ladite société.

Ce spectacle musical transforme le lieu en un véritable amphithéâtre de son et d'image en plein air. Un système de multidiffusion est disposé afin que l'ensemble du public soit plongé dans le son de la musique du Groupe OC. Le spectacle emmène le public sur les sentiers oubliés des racines languedociennes à travers son imaginaire médiéval. Il mêle des titres de la tradition aux créations les plus poussées où voix, instruments des troubadours et méditerranéens, objets sonores de fortune et effets spéciaux, se conjuguent à l'envie et font perdre au public les repères du temps, pour profiter d'une soirée inoubliable, dans un lieu magique.

Ces représentations d'une durée d'une heure et quinze minutes se dérouleront dans l'enceinte du théâtre Jean Deschamps, du 8 au 15 août inclus.

Les tarifs des entrées seront de 12,00 € TTC pour les adultes, 6,00 € TTC pour les enfants de plus de 6 ans et la gratuité sera pratiquée pour les enfants de moins de 6 ans. La société CS PROD percevra les droits d'auteur. Les recettes seront intégralement reversées à la société CS PROD, qui prendra en charge les dépenses liées au spectacle.

Toutefois, la Ville mettra à disposition le théâtre en état de marche, ainsi que le personnel nécessaire à l'exploitation. Les détails des conditions pour les deux parties sont définis dans le contrat de coréalisation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette manifestation et d'autoriser le Maire à signer le contrat de coréalisation relatif à ce spectacle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°07

OBJET : DISTRIBUTION DE SETS DE TABLE PUBLICITAIRE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de ses manifestations estivales, la Ville souhaite distribuer gracieusement aux restaurateurs et cafetiers carcassonnais des sets de table publicitaires.

Ces sets comporteraient d'une part, la programmation des diverses manifestations estivales organisées par la Ville et d'autre part, des encarts publicitaires à destination d'entreprises carcassonnaises qui souhaiteraient faire la promotion de leur activité par ce biais.

Ces encarts sont proposés aux tarifs de 500€ ou de 1000€ HT, selon leur importance. La Ville encaisse les recettes qui seront inscrites dans le budget annexe de la Direction du Festival et de l'Événementiel sur la ligne 011 60 42 101 001.

La Ville achète 50.000 sets de table pour un montant de 1392€ HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet présenté ci-dessus et les tarifs des encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

.....

.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°08

OBJET : OPERATION CITY PASS 2016 – CONVENTION ENTRE L’OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME ET LA VILLE DE CARCASSONNE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville, dans le cadre de ses animations culturelles, souhaite s'associer à l'opération « City Pass » mise en place par l'Office Municipal de Tourisme de Carcassonne par le biais d'une convention aux conditions ci-dessous :

Sur présentation de la carte nominative 2016 Il a été convenu que:

- Pour le Festival de Carcassonne :

Une réduction de - 3€ sera appliquée pour tout achat d'une place sur l'ensemble des spectacles dans la limite des places disponibles.

- Pour le Théâtre Jean Alary et L'Auditorium :

Les titulaires de la carte City Pass 2016 pourront bénéficier de tarifs réduits pour les spectacles programmés, sur présentation de cette dernière et ce uniquement pour les spectacles qui prévoient un tarif réduit et pour un achat maximum de 2 places par spectacle et ce dans la limite des places prévues à cet effet.

Ce privilège est accordé aux titulaires City Pass 2016 pour :

- les spectacles de cette fin de saison 2015.2016,

- les spectacles de la saison prochaine 2016.2017 achetés avant le 1^{er} janvier 2017

- Pour le Musée de l'École situé rue du Plô, Cité médiévale

Une réduction de 1,50€ sur l'achat d'un billet d'entrée tarif adulte et gratuité pour un enfant de - de 12 ans accompagné, sur toute la période de validité de la carte City-Pass.

L'office municipal de Tourisme a souhaité fédérer les professionnels du tourisme et de la consommation afin d'offrir une large palette d'activités et de services. Ce partenariat, permet une ouverture du tourisme classique vers un tourisme culturel ainsi qu'une cohésion de travail entre des services de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la Ville à cette opération ;
- d'autoriser le Maire à signer et exécuter la ou les convention(s) à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°09

OBJET : PRIX DE VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION MATTIA BONETTI			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le musée des beaux-arts de Carcassonne présentera du 24 juin au 24 septembre 2016 l'exposition *Mattia Bonetti*, elle est accompagnée d'un ouvrage en 2 volumes de 320 pages chacun, de 31 x 23 cm, illustrations couleurs, son prix de vente ne correspond pas à la tarification établie (délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2001), il convient d'arrêter le prix de vente à 79€ pour l'ensemble indissociable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la vente de cet ouvrage par la régie du musée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°10

OBJET :			
VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE BE 178, D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE OX 292 ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE PRAT MARY A MONSIEUR FLORENT CAZANAVE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Monsieur Florent CAZANAVE a sollicité la Ville de Carcassonne afin d'acquérir la parcelle cadastrée BE 178, une partie de la parcelle cadastrée OX 292 ainsi qu'une partie du chemin de Prat Mary situées zone de Prat Mary.

Ces parcelles permettraient à Monsieur CAZANAVE d'agrandir le parking de son cabinet de kinésithérapie mais également de rejoindre le réseau d'eau pluviale.

La ville a déjà vendu une partie du chemin sus-désigné, il n'est donc plus affecté à l'usage du public.

L'emprise totale à céder représente une superficie d'environ 888 m², située en zone UCa du POS. La superficie exacte vendue sera précisée par un document d'arpentage.

L'étude effectuée par les services techniques a révélé la présence du réseau eau potable en souterrain.

L'établissement d'une servitude devra être envisagé au moment de la signature de l'acte qui devra garantir à Carcassonne Agglo, ou à la Société Délégataire, un accès permanent à la conduite.

En outre, Monsieur CAZANAVE devra s'engager à ne pas construire et à ne pas réaliser de plantation sur une bande de 3 mètres de large.

Les frais ainsi occasionnés seront supportés par Monsieur Florent CAZANAVE.

La vente pourrait se réaliser au prix de 26 640€ pour une superficie de 888 m² (Estimation de France domaine en date du 25/11/2015).

Les frais de géomètre expert pour la réalisation du document d'arpentage ainsi que les honoraires de notaire relatifs à cette opération seront pris en charge par l'acquéreur.

Il vous est proposé :

- D'adopter le principe de l'aliénation de la parcelle BE 178, d'une partie de la parcelle cadastrée OX 292 ainsi qu'une partie du chemin de Prat Mary.
- D'adopter le principe de la vente de ces terrains à Monsieur Florent CAZANAVE, au prix de 26 640€ pour une superficie de 888 m².
- D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°11

OBJET :			
AVENUE JULES VERNE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL			
Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	36	42	9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre du projet de construction d'un City Stade dans le quartier du Viguiier, la Commune de Carcassonne envisage de mettre à la disposition de Carcassonne Agglo un terrain situé rue Jules Verne.

Il s'agit d'un terrain d'une superficie d'environ 762 m² à prélever de la parcelle cadastrée BI 59, faisant partie du domaine public communal.

La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage réalisé par un géomètre expert.

La valeur vénale de ce terrain s'élève à environ 41.910 €, soit 55 €/m², correspondant au prix défini par FRANCE DOMAINE en date du 7 Mars 2016.

Cette valeur devra être portée au titre de l'investissement de la Ville sur le plan du financement du City Stade.

Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

L'étude effectuée par les services techniques a révélé la présence de plusieurs réseaux : pluvial, gaz et électrique.

L'établissement d'une servitude devra être envisagé au moment de la signature de la convention.

Les honoraires de géomètre, ainsi que les frais de commissaire enquêteur seront pris en charge par Carcassonne Agglo.

Toutefois cette parcelle devait faire l'objet au préalable d'une procédure de déclassement du domaine public communal : enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur suivie d'une délibération du Conseil Municipal.

L'enquête publique de déclassement a eu lieu du Lundi 11 janvier 2016 au Lundi 25 janvier 2016, le commissaire enquêteur, Monsieur Claude CRIADO, a émis un avis favorable au transfert dans le domaine privé de la commune de ce terrain communal situé avenue Jules Verne.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public nécessite également sa désaffectation.

Il vous est proposé :

- De prononcer la désaffectation et le déclassement de ce terrain du domaine public communal et son classement dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°12

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPAH-RU 2013/2018			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En avril 2013, la Ville de Carcassonne signait avec l'État et l'ANAH une convention sur 5 ans afin de conduire la 7^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur le secteur sauvegardé « Bastide Saint Louis / Pont Vieux ».

Le 07 mars 2014, par avenant, le Conseil Général, s'associait financièrement à la démarche en faveur des propriétaires occupants modestes et très modestes afin de favoriser leur maintien à domicile, leur autonomie et d'aider à la rénovation énergétique de leurs logements.

La convention cadre porte d'une part, sur des engagements opérationnels et financiers très larges répartis sur l'ensemble du secteur, et d'autre part sur une méthode.

1 / Les Objectifs initiaux

Traiter 425 logements :

- 190 occupés par les propriétaires
- 135 logements locatifs
- 50 logements dans 5 copropriétés dégradées ciblées
- 50 logements en accession à la propriété
- 100 ravalements de façades et de devantures commerciales (hors aides de l'Etat)

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagements financiers des partenaires étaient les suivants :

- Ville Maître d'Ouvrage : 2 796 250 € ou 489 250 € / an d'aides aux travaux et 70 000 € / an pour financer l'opérateur
- État : 3 062 095 € ou 554 529 € / an d'aides aux travaux et 70 000 € / an pour financer l'opérateur
- Conseil Général : 150 000 € plafonnées sur 4 ans pour les aides aux travaux ou 37 500 € / an

De manière synthétique, une enveloppe globale prévisionnelle de 6 millions d'euros :

- Ville 47 %
- État 51 %
- CG 2 %

2 / La méthode

La mise en œuvre de l'OPAH est expressément confiée dans la convention à un bureau d'étude choisi par appel d'offre et co-financé 50% Ville / 50% État. En avril 2013, le cabinet Issot-Riera a été retenu pour une prestation financière sur 5 ans d'un montant TTC de 770 326 €.

La description du dispositif et les objectifs de l'opération s'inscrivent dans une stratégie de traitement urbain à l'îlot et non à l'immeuble, de façon à agir de manière efficace sur la Bastide en matière de visibilité et d'attractivité au niveau des carrons.

La particularité de l'opération programmée qui leur a été confiée est basée sur 4 îlots prioritaires identifiés dans le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés. Ils sont représentatifs des problématiques, des enjeux et au cœur de la stratégie de traitement urbain :

- Le BN 31 est considéré dans l'étude à terminer car il a fait l'objet de restructurations publiques et privées importantes dans les précédentes OPAH
- Le BN 15 est le plus important compte tenu des problématiques croisées qui le caractérisent :
 - De nombreux commerces à proximité de la Place Carnot
 - La présence de logements peu accessibles et abandonnés en R+1 des commerces
 - Les découpages abusifs des maisons de ville et la revente en copropriété peu qualitatives
 - Le taux élevé de vacance des logements et leur insalubrité
 - L'insécurité grandissante liée à l'occupation sociale
- Les deux îlots du Pont Vieux, l'AW12 et AW13 n'en font qu'un en réalité, d'un point de vue typologique dans la mesure où, quartier commercial et d'habitat historique, il permet la liaison patrimoniale entre la Cité et la Bastide depuis le Pont Vieux

L'îlot est considéré comme l'échelle opérationnelle de référence. Pour cela, au cours de l'année 2013, il s'agissait de finaliser le chiffrage et les modalités d'intervention sur les 3 îlots par la réalisation de ce qui est nommé « études de calibrage » permettant de définir les programmes, mobiliser les dispositifs incitatifs et coercitifs et les moyens financiers (subventions d'équilibre État) de façon à engager des plans d'actions efficaces via la DUP travaux, la RHI THIRORI....etc.

3 / Le Constat

Un état des lieux partagé avec l'État indique des carences importantes :

- Non réalisation des études de calibrage à l'échelle des îlots la 1^{ère} année du programme malgré les engagements. Ce manquement méthodologique a eu comme conséquence inévitable l'absence de stratégies opérationnelles, de pilotage et de cohérence entre les interventions, brouillant ainsi la communication sur le projet de l'OPAH ;
- Absence de vérification de cohérence entre chaque volet du programme ;
- Dispersion d'un petit nombre d'opérations à l'échelle de logements voire d'immeubles n'apportant aucune efficacité sur la reconquête du centre-ville : moins de 40 dossiers traités.
- Absence totale d'étude diagnostic et d'intervention sur les copropriétés dégradées comme prévu à la signature du contrat
- Paupérisation accentuée en Bastide par la construction de logements sociaux prévus au programme : 30/an ou 120 sur le contrat
- L'habitat indigne et les copropriétés dégradées n'ont pas fait l'objet des premières priorités d'action ni mobilisé les mesures coercitives, perpétuant ainsi un sentiment d'impunité et générant des situations graves dont nous avons actuellement la charge ;
- Le volet « lutte contre la précarité énergétique » a souffert d'une absence de crédits État délégués au niveau du département, malgré les engagements contractualisés, ne permettant pas de traiter les demandes en stock ;
- Le volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat décliné par l'avenant avec le Conseil Départemental n'a pas été à la hauteur des besoins. Moins de 5 dossiers ont été aidés en 2 ans.

L'ensemble de ces éléments nous a emmené à engager avec les services de l'État la redéfinition des objectifs de la convention cadre OPAH-RU pour la période 2016/2018 afin de reprendre la conception, le pilotage du projet

avec des objectifs opérationnels clairs, des actions coercitives et incitatives ciblées permettant la reconquête de notre secteur sauvegardé par tous les moyens législatifs et financiers à notre disposition.

La lutte contre l'habitat indigne et insalubre, que ce soit en copropriétés ou non, la reconquête des espaces très dégradés, vacants, induisant des dysfonctionnements urbains majeurs, seront nos priorités de façon à créer un impact visible sur le cœur de ville, générateur de changements en termes d'image, d'attractivité et de peuplement.

Les priorités sont redéfinies dans chacun des volets d'action à l'appui des documents d'urbanisme, de la réalité de terrain, de l'urgence à inverser la tendance à la paupérisation et à la marchandisation de l'insalubrité.

4 / Les objectifs opérationnels de l'avenant

Les objectifs opérationnels de cet avenant portent sur :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la production d'une offre locative à loyers maîtrisés de qualité avec de grands logements,
- la suppression de la construction de logements sociaux,
- le retour des propriétaires occupants et des familles en centre-ville
- le maintien à domicile en cœur de ville,
- la promotion d'un habitat économe et performant,
- le confortement de la qualité urbaine et du cadre de vie des Carcassonnais

Pour répondre à ces objectifs, la Ville se donne des moyens d'action à travers des actions incitatives, mais priorise les actions coercitives et curatives pour stopper les phénomènes de dégradation, de paupérisation et de dépréciation du centre-ville.

Un plan d'action : Concilier les différentes fonctions urbaines contemporaines au cœur de notre Bastide médiévale :

- des modes d'Habiter qui nécessitent terrasses, balcons, cours et jardins privatifs, parking,
- des commerces et services qualitatifs de proximité à développer,
- un environnement et un cadre de vie agréable avec jardins, placettes, un patrimoine d'exception à offrir aux habitants et aux visiteurs

Notre approche transversale est fondée sur 4 piliers : Sécurité / Tranquillité / Intimité / Habitabilité et sur 9 items

1. Maîtriser le volet foncier par la réalisation des études de calibrage en cours de finalisation sur le BN15 et le secteur du Pont Vieux, permettant ainsi à la collectivité de calibrer les opérations futures : prévention des risques, acquisitions, identification des démolitions et des conservations en lien avec la révision du PSMV, la définition de programmes et de choix d'aménagements.
2. Lutter contre la découpe abusive des maisons de ville par le lancement de petits programmes immobiliers d'accession à la propriété intégrant des espaces extérieurs, des unités de stationnement de proximité et des logements performants tant en éclairage qu'en qualités thermiques.
3. Traiter en priorité les 10 immeubles et/ou maisons de ville indignes et très dégradés, repérés par nos services sur les 3 îlots, par le biais de mesures coercitives à notre disposition (ORI, DUP travaux, procédures d'insalubrité) et dans le cadre du partenariat mis en place : Etat, Procureur, DDTM, ARS, Polices, services sociaux et municipaux
4. Agir de manière urgente sur les copropriétés dégradées sur les îlots concernés et en périphérie : 87 logements sont dans une situation dramatique. Des financements nationaux complémentaires sont mobilisables pour actionner les leviers
5. Réengager le volet lutte contre la précarité énergétique par un nouvel engagement de l'état sur 50 logements
6. Permettre aux familles modestes de réinvestir durablement la Bastide. Rechercher les solutions les plus adaptées pour les ménages très précaires, fragiles et prendre les dispositions pour ceux qui présentent des comportements délictueux contraires aux lois de la République et au vivre ensemble dans le respect d'autrui et de l'environnement.
7. En accord avec les nouvelles dispositions de l'ANAH relatives aux quartiers en Politique de la Ville, comme la Bastide, et au regard des indicateurs de précarité, la construction de logements sociaux sur le secteur de l'OPAH est arrêtée.

8. Le volet patrimonial et environnemental sera renforcé par la mise en place de mesures coercitives liées aux infractions constatées au Règlement Sanitaire Départemental et une campagne spécifique sera déployée autour des enseignes, publicités, pré-enseignes en infraction et obsolètes, en conformité avec le code de l'urbanisme et de l'environnement. La ville doit être en mesure de faire nettoyer, qualifier les façades et vitrines à l'abandon, supprimer les pollutions visuelles dans une dynamique d'Urbanisme Patrimonial garant du devenir économique.
9. La revitalisation économique de la Bastide ne pourra passer que par la réorganisation des mixités fonctionnelles dans une démarche de qualité urbaine et patrimoniale par îlot stratégique, en requalifiant les artères commerçantes, tout en luttant contre les mono-activités sectorielles peu qualitatives qui déprécient le commerce de proximité

5 / Les Objectifs opérationnels et financiers 2016/2017/2018

Les objectifs globaux sont réévalués comme suit :

- 58 logements occupés par les propriétaires
- 38 logements locatifs
- 50 logements dans 5 copropriétés dégradées ciblées
- 50 aides à la rénovation énergétique

En complément, la ville poursuit son engagement par le biais du financement de :

- 30 logements en accession à la propriété
- 60 ravalements de façades et de devantures commerciales
- Une politique d'acquisition foncière

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagements financiers des partenaires sont les suivants :

- Ville Maître d'Ouvrage : 1 720 000 € dont 570 000 € pour les acquisitions/expropriations foncières
- État : 1 201 574 €
- Conseil Départemental : 30 000 € (reconduction à l'identique)

De manière synthétique, une enveloppe globale prévisionnelle de 2 951 574 millions d'euros :

- Ville 58,27 % soit une augmentation de l'effort financier de 11,27%
- État 40,7 %
- CD 1,03 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention OPAH-RU 2016 / 2018.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'avenant n°2 à la convention OPAH-RU 2013/2018
- Mme RIVEL, Mme SAINT-MARTIN, M. PEREZ, M. BELLION, M. TARLIER, M. ICHE s'abstiennent
- M. CORNUET vote contre

.....
.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°13

OBJET : PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR DELIVRANCE D'UN DEUXIEME DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE SUITE A PERTE VOL OU DEGRADATION			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Depuis plusieurs années, le service de l'État Civil est confronté à une recrudescence des demandes de duplicatas de livrets de famille, à la suite de perte, vol ou dégradation.

Cela représente un coût supplémentaire pour la collectivité et occasionne un surcroît de travail aux agents du service.

Sur les 2000 livrets délivrés en **2015**, 1160 concernent les duplicatas répartis de la façon suivante (en pourcentage) : 56 % pour les 1ers et 44 % pour les 2èmes duplicatas).

Le prix de revient moyen d'un livret est de 5,50 euros TTC.

Une économie substantielle pourrait donc être effectuée en rendant payante la délivrance du deuxième duplicata ; en effet, du point de vue légal, seuls le premier livret et le premier duplicata doivent être gratuits.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le principe de la mise en place du recouvrement d'une somme forfaitaire de 10 euros en cas de deuxième demande de duplicata de livret suite à perte, vol ou dégradation ; une régie devra être créée à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessous énoncées

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°14

OBJET : SIGNATURE CONVENTION INSEE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Afin d'optimiser la transmission des avis électoraux par internet entre la commune de CARCASSONNE et les services de l'INSEE, il serait pertinent de pouvoir utiliser une nouvelle application dénommée, SDFI (Système de Dépôt de Fichier Intégré), accessible directement dans le logiciel métier du service des élections.

La mise en place de ce dispositif nécessite la signature d'une convention régissant les modalités et les conditions de partenariat entre la Ville de CARCASSONNE et les services de l'INSEE et formalisant la transmission des avis électoraux par ce procédé.

Cette convention est conclue pour une durée ferme de 5 ans sans contrepartie financière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°15

OBJET : REALISATION DE LEVES TOPOGRAPHIQUES – APPEL D’OFFRES OUVERT			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le marché de « Réalisation de levés topographiques » arrive à son terme le 31 décembre 2016. Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Ces prestations consistent notamment en :

- l'établissement de plans topographiques,
- l'implantation d'ouvrages,
- des travaux parcellaires et fonciers,
- l'établissement de levés de bâtiment,
- l'assistance du maître d'œuvre pour le contrôle des travaux.

Le rythme et l'étendue de ces prestations ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins ponctuels, il est retenu de recourir à un accord cadre à bons de commande, sans minimum et avec maximum, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, effectuée par la direction générale des services techniques, l'accord cadre se décomposera en 2 lots, pour les montants maximum annuels suivants :

- Lot n° 1 - état des lieux bâtiments

. Montant maximum annuel : 20 000 € HT.

- Lot n° 2 - levés topographiques
. Montant maximum annuel : 100 000 € HT.

Chacun des lots sera conclu avec un opérateur économique unique.

Le dossier de consultation prévoit que :

- les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande,
- les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale portant sur l'année 2017 à compter du 1^{er} janvier 2017 avec un terme au 31 décembre 2017. Il pourra, en outre, être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par période successive d'un an sur les années 2018, 2019 et 2020 sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

L'accord cadre, propre à chaque lot, pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article 25 du décret susvisé.

Les critères de jugement des offres retenus et leur pondération sont :

- Valeur technique : coefficient 0.60 soit 60 %,
- Prix des prestations : coefficient 0.40, soit 40%.

Les mesures de publicité consisteront en :

- la publication de l'avis d'appel public au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Pour la période initiale, les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 011 6226 820, 011 6226 823, 011 6226 020, 011 617 020, 011 617 01, 20 2031 822, 011 6226 820 du budget 2017 et sur les imputations de la section d'investissement dédiées aux opérations spécifiques du budget principal.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces prestations par le biais d'un accord cadre à bons de commande conclu avec un opérateur économique unique, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- sur le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du Code des marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre propre à chaque lot à intervenir avec l'entreprise et pour les montants retenus par la Commission d'Appel d'Offres au terme de la procédure,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....

.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°16

OBJET : FABRICATION, FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le marché de « Fabrication, fourniture et pose de mobilier urbain » arrive à son terme le 31 décembre 2016. Afin de poursuivre l'embellissement de la Ville de Carcassonne par la pose de mobiliers urbains (bancs, jardinières, cache-containers...), il convient de lancer une nouvelle consultation.

Le rythme et l'étendue des prestations ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins ponctuels, il est par conséquent retenu de recourir à un accord cadre à bons de commande, sans minimum et avec maximum, et avec un opérateur économique unique, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, effectuée par la direction générale des services techniques, le montant maximum annuel imparté est arrêté à 300 000 € HT.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale, débutant au 1^{er} janvier 2017 et avec un terme au 31 décembre 2017. Il pourra, en outre, être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par période successive sur l'année 2018, 2019, puis 2020, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Les délais d'exécution seront fixés à chaque bon de commande.

Compte tenu des montants des travaux considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie de procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret susvisé.

Les critères de jugement retenus et leur pondération sont les suivants :

- Valeur technique : coefficient 0.60, soit 60 %,
- Prix des prestations : coefficient 0.40, soit 40 %.

Les mesures de publicité consisteraient en :

- la publication de l'avis d'appel public au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur les lignes 21 2188 821, 21 2184 821 opération 74, 011 615231 822, 011 61521 823 et sur des opérations spécifiques en fonction des besoins, sur le budget principal ou les budgets annexes.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces travaux de fabrication, fourniture et pose de mobilier urbain par le biais d'un accord cadre à bons de commande, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- sur le lancement d'une consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 27 du Code des marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre à intervenir avec l'entreprise et pour les montants retenus au terme de la procédure,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°17

OBJET : TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'EXTENSION DES RESEAUX HUMIDES SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le marché de travaux d'amélioration et d'extension des réseaux arrivant à échéance au 31 décembre 2016, il convient de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité de ces prestations.

Ces travaux comprendraient :

- la démolition de chaussées en béton,
- les terrassements en tranchées pour pose de canalisations,
- la fourniture et pose de canalisations,
- la fourniture et mise en œuvre de béton de fondation,
- le remblaiement de tranchées
- la fourniture et pose de regards, d'avaloirs et de regards de visite,
- la confection de tête de buse,
- la fourniture et pose de matériel permettant l'exploitation et/ou le fonctionnement des réseaux
- les plans de recollement et les essais d'étanchéité.

Le rythme et l'étendue des travaux ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins ponctuels, il est par conséquent retenu de recourir à un accord cadre à bons de commande, sans minimum et avec maximum, et avec

un opérateur économique unique, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, réalisée par la direction générale des services techniques, l'accord cadre comprendra un lot unique intitulé « Travaux d'amélioration et d'extension des réseaux humides sur l'ensemble de la Ville », dont le montant maximum annuel imparti est arrêté à 200 000 € HT.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale, débutant le 1^{er} janvier 2017 et avec un terme aux 31 décembre 2017. Il pourra, en outre, être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, pour une période d'un an sur l'année 2018, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie de procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret susvisé.

Le dossier de consultation prévoit que :

- les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande,
- les variantes ne sont pas autorisées.

Les critères de jugement des offres retenus et leur pondération sont :

- o Valeur technique : coefficient xxx, soit xxx %,
- o Prix des prestations : coefficient xxx, soit xx %.

Les mesures de publicité consisteraient en :

- la publication de l'avis d'appel public au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Pour la période initiale, les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 011 615232 822, 011 615231 822, 21 21538 822 opération 32 du budget principal de 2017, et sur des opérations d'investissement spécifiques en cas de besoin.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces travaux par le biais d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, et avec un opérateur économique unique, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- sur le lancement d'une consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 27 du Code des marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre à intervenir avec l'entreprise et pour les montants retenus au terme de la procédure,

- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°18

OBJET : FOURNITURE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES D'ECLAIRAGE – APPEL D'OFFRES OUVERT			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La maintenance et l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune de Carcassonne sont assurés par le marché « Fourniture de matériels et équipements électriques d'éclairage » qui arrive à son terme le 31 décembre 2016. Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Le rythme et l'étendue de ces acquisitions ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins ponctuels, il a été retenu de recourir à un accord cadre à bons de commande, avec minimum et avec maximum conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, réalisée par la direction générale des services techniques, l'accord cadre se décomposera en 4 lots dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

LOT 1 : appareillages électriques
--

Montant minimum HT €	35 000
Montant maximum HT €	140 000
LOT 2 : Lampes et luminaires d'intérieur et d'extérieur,	
Montant minimum HT €	50 000
Montant maximum HT €	200 000
LOT 3 : Signalisation dynamique	
Montant minimum HT €	10 000
Montant maximum HT €	40 000
LOT 4 : Support éclairage public	
Montant minimum HT €	25 000
Montant maximum HT €	100 000

Les lots 1, 3 et 4 seront conclus avec un opérateur économique unique.

Le lot 2 sera conclu avec 2 opérateurs économiques.

L'accord cadre propre à chaque lot sera conclu pour une période initiale portant sur l'année 2017 à compter de sa notification avec un terme au 31 décembre 2017. Il pourra, en outre, être reconduit tacitement, sauf dénonciation, par période successive d'un an, en 2018, 2019, puis sur l'année 2020, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle du l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article 25 du décret susvisé.

Le dossier de consultation prévoit que :

- les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande,
- les variantes ne sont pas autorisées.

Les critères de jugement des offres retenus pour chacun des lots et leur pondération sont :

LOT 1 : appareillages électriques

- Valeur technique : coefficient 0,30, soit 30 %,
- Délais : coefficient 0,20, soit 20 %,
- Prix des prestations : coefficient 0,50, soit 50 %.

LOT 2 : Lampes et luminaires d'intérieur et d'extérieur

- Valeur technique : coefficient 0,30, soit 30 %,
- Délais : coefficient 0,20, soit 20 %,
- Prix des prestations : coefficient 0,50, soit 50 %.

LOT 3 : Signalisation dynamique

- Valeur technique : coefficient 0,30, soit 30 %,
- Délais : coefficient 0,20, soit 20 %,
- Prix des prestations : coefficient 0,50, soit 50 %.

LOT 4 : support éclairage public

- Valeur technique : coefficient 0,30, soit 30 %,
- Délais : coefficient 0,20, soit 20 %,
- Prix des prestations : coefficient 0,50, soit 50 %.

Les mesures de publicité consisteraient en :

- la publication de l'avis d'appel public au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 011 615232 , 011 615221, 011 615228, 21 2158 814 opération 36, 21 21311 020 opération 17, 21 2135 020 opération 18, 21 2135 30 opération 18, 21 2135 520 opération 18, 21 21318 411 opération 22, 21 21312 212 opération 26, 21 21312 211 opération 26 du budget principal de l'exercice considéré. En outre, en cas de besoin, l'accord cadre pourra être utilisé pour des opérations d'investissement spécifiques sur le budget principal ou sur les budgets annexes.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces acquisitions par le biais d'un accord cadre à bons de commande avec minimum et avec maximum, et 1 ou plusieurs opérateurs économiques en fonction des lots, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- sur le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du Code des marchés publics,
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord cadre à intervenir avec les opérateurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour chacun des lots , au terme de la procédure,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

G rard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°19

OBJET : MATERIEL DE SIGNALISATION VERTICALE – APPEL D’OFFRES OUVERT			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La fourniture de panneaux de signalisation directionnelle, panneaux de police, de mâts et supports, la confection de massifs et la fourniture de petits matériels divers (colliers, miroirs, et autres) est assuré par le marché «Signalisation verticale, matériel de signalisation, fourniture de panneaux » qui arrive à son terme le 31 décembre 2016. Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Le rythme et l'étendue de ces fournitures ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins ponctuels, il est en conséquence nécessaire de recourir à un accord cadre à bons de commandes, multi-attributaire (avec 3 opérateurs économiques), avec minimum et maximum, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, réalisée par la direction générale des services techniques, l'accord cadre comprendra un lot unique intitulé « Matériel de signalisation verticale », compte tenu de l'homogénéité des fournitures considérées.

Les montants annuels sont les suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € HT,
- Montant maximum annuel : 160 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit que :

- les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande,
- les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale portant sur l'année 2017 à compter du 1^{er} janvier 2017 avec un terme au 31 décembre 2017. Il pourra, en outre, être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse en 2018, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

L'accord cadre, propre à chaque lot, pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'article 25 du décret susvisé.

Les critères de jugement des offres retenus et leur pondération sont :

- o Valeur technique : coefficient 0.4, soit 40 %,
- o Prix des prestations : coefficient 0.6, soit 60 %.

Les mesures de publicité consisteraient en :

- la publication de l'avis d'appel public au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Pour la période initiale, les crédits nécessaires seront inscrits sur les imputations 011 60633 822, 21 2152 821 du budget principal et, en cas de besoin, ce marché pourra être utilisé pour des opérations spécifiques sur le budget principal ou sur les budgets annexes.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces acquisitions par le biais d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum, et avec 3 opérateurs économiques, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- sur le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du Code des marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre à intervenir avec les 3 opérateurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres au terme de la procédure,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°20

OBJET : FOURNITURE DE VEGETAUX ET DE PAILLAGE – APPEL D’OFFRES OUVERT			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'entretien et l'embellissement des surfaces végétales de la commune de Carcassonne sont assurés par le marché «Fourniture de produits de l'agriculture » qui arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Le rythme et l'étendue de ces fournitures ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins saisonniers ou ponctuels, il est en conséquence nécessaire de recourir à un accord cadre à bons de commandes, avec minimum et maximum, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, réalisée par la direction générale des services techniques, l'accord cadre se décomposera en 10 lots dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

Lot n° 1 : fleurs annuelles

- Montant minimum annuel : 10 000 € HT,

- Montant maximum annuel : 75 000 € HT.

Lot n° 2 : fleurs bi-annuelles

- Montant minimum annuel : 1 500 € HT,
- Montant maximum annuel : 12 500 € HT.

Lot n° 3 : chrysanthèmes

- Montant minimum annuel : 1 000 € HT,
- Montant maximum annuel : 10 000 € HT.

Lot n° 4 : bulbes

- Montant minimum annuel : 1 000 € HT,
- Montant maximum annuel : 10 000 € HT.

Lot n°5 : plantes vertes et arbustes

- Montant minimum : 5 000 € HT,
- Montant maximum : 50 000 € HT.

Lot n°6 : semence de gazon et prairie

- Montant minimum : 2 000 € HT,
- Montant maximum : 20 000 € HT.

Lot n°7 : arbres

- Montant minimum : 5 000 € HT,
- Montant maximum : 50 000 € HT.

Lot n°8 : sapins de Noël

- Montant minimum : 1 500 € HT,
- Montant maximum : 12 500 € HT.

Lot n°9 : paillage bois

- Montant minimum : 1 000 € HT,
- Montant maximum : 10 000 € HT.

Lot n°10 : paillage minéral et consommables

- Montant minimum : 1 000 € HT,
- Montant maximum : 10 000 € HT.

Chacun des lots sera conclu avec un opérateur économique unique.

Le dossier de consultation prévoit que :

- les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande,
- les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord cadre propre à chaque lot sera conclu pour une période initiale portant sur l'année 2017 à compter du 1 janvier 2017 avec un terme au 31 décembre 2017. Il pourra, en outre, être reconduit tacitement, sauf dénonciation, en 2018, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

L'accord cadre, propre à chaque lot, pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'article 25 du décret susvisé.

Pour l'ensemble des lots, les critères de jugement des offres retenus et leur pondération sont :

Valeur technique :	coefficient 0.6, soit 60 %,
Prix des prestations :	coefficient 0.4, soit 40 %.

Les mesures de publicité consisteraient en :

- la publication de l'avis d'appel public au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Pour la période initiale, les crédits nécessaires seront inscrits sur les imputations 011 6068 823, 011 6068 024, 21 2121 823 op 30, 21 2128 823 op 30 du budget principal, 011 60624 026. En outre en cas de besoin, l'accord cadre pourra être utilisé pour des opérations d'investissement spécifiques en cas de besoin sur le budget principal ou sur les budgets annexes

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces acquisitions par le biais d'un accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum, et un opérateur économique par lot, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

- sur le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du Code des marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre à intervenir avec les opérateurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour chacun des lots , au terme de la procédure,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°21

OBJET : CAMPAGNE DE TRAITEMENT CHIMIQUE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN AINSI QUE LE TIGRE DES PLATANES ET DESHERBAGE DE L'ENSEMBLE DES QUARTIERS DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES OUVERT			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoins

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TALLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le marché concernant la « Campagne de traitement chimique contre les chenilles processionnaires du pin ainsi que le tigre des platanes et désherbage de l'ensemble des quartiers de la ville » arrive à son terme le 31 décembre 2016. Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Pour la campagne de traitement chimique des arbres, elle pourrait être menée sur environ 3900 arbres recensés, dont 2700 sont en grande majorité des pins et quelques cèdres qui agrémentent les espaces verts de la Ville, ainsi que 1200 platanes.

Pour la campagne de désherbage, une évolution importante de la législation est à considérer. En effet, selon les dispositions de la Loi Labbe, l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces verts et la voirie (sauf cimetières et terrains de sport) est interdite au 1^{er} janvier 2017 et une liste de produits de bio-contrôle autorisés sera prochainement publiée par le législateur.

Par conséquent, le désherbage des trottoirs et chaussées de la Ville pourrait être confié à une société privée qui dispose de moyens plus adaptés à ce type de campagne.

Le rythme et l'étendue de ces prestations ne pouvant être entièrement fixés, en raison d'aléas climatiques, il est en conséquence nécessaire de recourir à un accord cadre à bons de commande, avec ou sans minimum et avec

maximum, conclu avec un opérateur économique unique par lot, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination préalable des besoins, réalisée par la direction générale des services techniques, cet accord cadre se décomposera en 2 lots, dont les montants sont arrêtés tel que suit :

LOT N° 1 : Campagne de désherbage

- Minimum : sans
- Maximum : 100 000 € HT.

LOT N° 2 : Traitement phytosanitaires

- Minimum : 7 000 € HT,
- Maximum : 28 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit que :

- Les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande,
- Les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale prévu pour débiter au 1^{er} janvier 2017 et avec un terme fixé au 31 décembre 2017. Il pourra ensuite être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, pour une période d'un an en 2018, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie d'appel d'offre ouvert conformément aux dispositions de l'article 25 du décret susvisé.

Les critères de jugement des offres retenus pour chacun des lots et leur pondération sont :

- Lot n° 1 : Campagne de désherbage
 - . Valeur technique : coefficient 0,50, soit 50 %,
 - . Prix des prestations : coefficient 0,50, soit 50 %.
- Lot n° 2 : Traitements phytosanitaires
 - . Valeur technique : coefficient 0,50, soit 50 %,
 - . Prix des prestations : coefficient 0,50, soit 50 %.

Les mesures de publicités consisteront en :

- la publication de l'avis d'appel public au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP)
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Pour la période initiale, les crédits nécessaires seront inscrits sur l'imputation 011 61521 823 du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces prestations par le biais d'un accord cadre à bons de commande, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

- sur le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du Code des marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre propre à chaque lot à intervenir avec l'entreprise et pour les montants retenus par la Commission d'Appel d'Offres au terme de la procédure,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°22

OBJET : Fourniture de Matériaux, de Béton et de Sel de Dénivellement – Appel d’Offres Ouvert			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le marché de « Fourniture de matériaux, de béton et de sel de déneigement » servant à approvisionner principalement des opérations d'entretien ou des chantiers de travaux peu importants, arrive à son terme le 31 décembre 2016. Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Le rythme et l'étendue de ces acquisitions ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins ponctuels, il a été retenu de recourir à un accord cadre à bons de commande, avec et ou sans minimum et avec maximum conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, réalisée par la direction générale des services techniques, l'accord cadre se décomposera en 3 lots dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

Lot n°1 : fourniture de matériaux

- Montant minimum annuel : 15 000 € HT,
- Montant maximum annuel : 60 000 € HT.

Lot n°2 : fourniture de béton

- Montant minimum annuel : 5 000 € HT,
- Montant maximum annuel : 20 000 € HT.

Lot n°3 : fourniture de sel de déneigement

- Montant minimum annuel : sans
- Montant maximum annuel : 100 000 € HT.

Chacun des lots sera conclu avec un opérateur économique unique.

Le dossier de consultation prévoit que :

- les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande,
- les variantes sont autorisées dans les conditions définies au règlement de la consultation.

L'accord cadre propre à chaque lot sera conclu pour une période initiale portant sur l'année 2017 à compter du 1 janvier 2017 avec un terme au 31 décembre 2017. Il pourra, en outre, être reconduit tacitement, sauf dénonciation, par période successive d'un an, en 2018, 2019, puis sur l'année 2020, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article 25 du décret susvisé.

Pour l'ensemble des lots, les critères de jugement des offres retenus et leur pondération sont :

Valeur technique : coefficient 0.30 soit 30 %,

Prix des prestations : coefficient 0.70, soit 70%.

Les mesures de publicité consisteraient en :

- la publication de l'avis d'appel public au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 011.60633.822, 011.61522.020, 011.61522.211, 011.61522.212, 011.61522.414, 011.61522.251 du budget principal de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces prestations par le biais d'un accord cadre à bons de commande conclu avec un opérateur économique unique par lot, en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- sur le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du Code des marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre propre à chaque lot à intervenir avec l'entreprise et pour les montants retenus par la Commission d'Appel d'Offres au terme de la procédure,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°23

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE DE L'AUDE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoins

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. SAMPIETRO, M. CORNUET,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville souhaite poursuivre les actions partenariales engagées depuis 2010 avec le CAUE de l'Aude visant à promouvoir la maîtrise de l'énergie sur le territoire, notamment par le biais de permanences en mairie.

Le programme d'actions comprend deux points :

1/ Conseil et information des particuliers : poursuite des permanences de l'Espace Info Energie.

Des permanences bimensuelles, à raison d'une matinée tous les 15 jours, seront assurées par un conseiller Energie du CAUE au sein du service de la Maison de l'Habitat. Ces permanences permettent aux particuliers d'obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie : utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables, aides financières....

2/ Animations autour de l'énergie

- ✓ Organisation d'une nuit de la thermographie : à l'aide d'une caméra thermique, les conseillers Info Energie déambulent dans les rues de la Ville et permettent au public de comprendre les dispersions thermiques

des bâtiments, d'expliquer la facture énergétique et les avantages sur le plan écologique et économique de la rénovation des logements,

- ✓ Sensibilisation aux éco-gestes sur le lieu de travail à destination du personnel de la mairie,
- ✓ Missions d'information auprès des particuliers, deux à trois fois par an, sur la place du marché avec mise en place d'un stand de l'Espace Info Energie.

La Ville verserait une participation annuelle de 6 000 € pour l'ensemble de ces actions, répartie sur deux exercices budgétaires (2016/2017).

Il vous est proposé :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le CAUE de l'Aude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée
- M. CORNUET sort et ne prend pas part au vote

.....
.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°24

OBJET : AVENANTS DE TRANSFERT AUX MARCHES CONCLUS AVEC LA SOCIETE EBI 11			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La société **EBI 11**, a procédé le 1^{er} janvier 2016 à la cession de son fonds de commerce au profit de la société **AXIDOC 11**.

Compte tenu de ce changement, la société **EBI 11**, titulaire de plusieurs marchés conclus avec la Ville, définis ci-après, sollicite leur transfert en faveur de la société **AXIDOC 11**.

Marchés dont la société EBI 11 est titulaire :

- Marché n°12008002 – Location de photocopieurs période 2012-2017.
Lot n° 2 Gros copieurs de production pour la Ville.
- Marché n°12107 – Traceur de plans – Maintenance.
- Marché n° 13138 – Imprimante couleur grand format pour le service imprimerie - Maintenance.

Le Conseil d'Etat dans son avis « Section des finances, 8 juin 2000, n° 364803 » dispose en particulier que la cession d'un marché :

- ne peut avoir lieu qu'avec l'assentiment préalable de la Collectivité cocontractante,
- que l'autorisation de cession ne peut être refusée pour un motif autre que ceux qui résultent des décisions du Conseil d'Etat statuant au contentieux, notamment l'appréciation des garanties professionnelles et financières du nouveau titulaire.

Ainsi, après vérification des garanties professionnelles et financières de la société **AXIDOC 11**, considérant que ce changement n'apporte aucune modification aux marchés conclus et que leur continuité est assurée, il conviendrait d'autoriser la conclusion d'un avenant de transfert au titre de chacun des marchés listés ci-avant.

Nous sollicitons votre accord :

- sur le principe de la conclusion de ces avenants de transfert, actant la substitution de la société **AXIDOC 11** à la société **EBI 11** dans ses droits et obligations
- pour autoriser le Maire à signer ces avenants de transfert après que la présente délibération ait revêtu son caractère exécutoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°25

OBJET : EQUIPEMENT TECHNIQUE CENTRE DES CONGRES – APPEL D’OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu les besoins déterminés en matière d'acquisition d'équipements techniques pour l'aménagement de la Salle du Dôme en un espace polyvalent et modulable lui permettant de se transformer soit en centre de congrès, soit en parc d'expositions, soit en salle de spectacles,

Vu le montant global des prestations estimé à 1 225 000 € HT, et sa décomposition en 10 lots tel que suit :

- Lot 1 : Structures scéniques
Montant estimatif : 30 000€ HT

- Lot 2 : Lumières
Montant estimatif : 67 000€ HT

- Lot 3 : Motorisations
Montant estimatif : 58 500€ HT
- Lot 4 : Sonorisation façade et retour
Montant estimatif : 108 500€ HT
- Lot 5 : Captation et régie vidéo
Montant estimatif : 83 500€ HT
- Lot 6 : Ecrans fond de scène
Montant estimatif : 233 500€ HT
- Lot 7 : Tribune télescopique
Montant estimatif : 518 000€ HT
- Lot 8 : Micro phonie pour congressiste
Montant estimatif : 48 500€ HT
- Lot 9 : Mise en valeur de l'entrée
Montant estimatif : 62 500€ HT
- Lot 10 : Mise en lumière façade
Montant estimatif : 15 000€ HT

Vu la nécessité de diligenter une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics 2006.

Vu l'envoi, le 31 mars 2016, pour publication d'un avis d'appel public à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP),

Vu la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme www.achatpublic.com pour permettre son téléchargement immédiat par les soumissionnaires potentiels ainsi que la transmission des plis par voie dématérialisée,

Vu la reprise de la publication de l'avis sur le site www.marchésonline.com, moteur de recherche dans le domaine des annonces inhérentes à la commande publique.

Vu les offres reçues au titre de la consultation,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2016 mentionnant l'ouverture des plis réceptionnés dans les délais impartis,

Vu le procès-verbal du 7 juin 2016 de ladite Commission portant classement des différentes propositions et prononçant :

- l'attribution du marché relatif au lot n° 1 « Structures scéniques » en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société CONCEPT GROUP pour un montant total de 20 742,00€ HT,
- l'attribution du marché relatif au lot n° 2 « Lumières » en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société KINESIK pour un montant total de 84 558,66€ HT,
- l'attribution du marché relatif au lot n° 3 « Motorisations » en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société CONCEPT GROUP pour un montant total de 50 882,72€ HT correspondant à la solution variante proposée,

- l'attribution du marché relatif au lot n° 4 « Sonorisation façade et retour » en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société SUD CLAVIER pour un montant total de 88 721,48€ HT,
- l'attribution du marché relatif au lot n° 5 « Captation et régie vidéo » en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société KINESIK pour un montant total de 82 467,00€ HT,
- l'attribution du marché relatif au lot n° 6 « Ecrans fond de scène » en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société KINESIK pour un montant total de 248 263,20€ HT correspondant à la solution variante proposée,
- l'attribution du marché relatif au lot n° 8 « Micro phonie pour congressiste» en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société CONCEPT GROUP pour un montant total de 40 215,00€ HT,
- l'attribution du marché relatif au lot n° 10 « Mise en lumière façade » en faveur de l'offre classée en première position, présentée la société KINESIK pour un montant total de 14 802,95€ HT,

Vu la déclaration sans suite des lots n°7 « Tribune télescopique » et 9 « Mise en valeur de l'entrée »,

Vu l'inscription des crédits nécessaires sur les imputations 21 2135 414 opération 25 et 21 2188 414 opération 25 du budget principal,

Nous sollicitons votre accord pour :

- approuver la conclusion des marchés relatifs aux lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, et 10 avec les opérateurs économiques et pour les montants retenus par la Commission d'appel d'offres, et autoriser le Maire à signer ces derniers après que la présente délibération ait revêtu son caractère exécutoire,
- autoriser, pour les lots n°7 et 9, le lancement d'une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres ouvert et autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir pour les montants et avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'offres au terme de procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°26

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE, DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE EN DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DROIT DU TRAVAIL – ARTICLES 28 ET 27 DU DECRET N°2015-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le marché à bons de commande conclu en 2013 concernant des missions d'assistance, de conseil et de représentation en justice en Droit de la fonction publique et droit du travail, arrive à terme le 31 décembre 2016.

La complexité de ce domaine, la gestion de certains dossiers stratégiques et la nécessité de représenter la Commune en justice dans le cadre de contentieux, intiment d'assurer la continuité de ces prestations en confiant à des prestataires spécialisés les missions de conseil et de représentation afférentes.

Les prestations juridiques relevant des « autres services spécifiques » mentionnés au I de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la consultation pourrait être lancée selon une procédure adaptée, dans les conditions définies à l'article 27 du décret susvisé.

Le rythme et l'étendue de ces prestations ne pouvant être entièrement fixés dans la mesure où elles sont fonction de besoins ponctuels en matière d'assistance ou d'expertise, il est en conséquence nécessaire de recourir à un accord cadre monoattributaire, de type à bons de commandes sans minimum et sans maximum.

La mission confiée peut porter tant sur l'assistance, le conseil, que la représentation en justice pour toute question ou contentieux en droit de la fonction publique et droit du travail.

L'accord cadre serait conclu pour une période initiale portant sur l'année 2017, à compter de sa notification, avec un terme fixé au 31 décembre 2017. Il pourra ensuite être reconduit tacitement, sauf dénonciation, par période successive de un an, en 2018, 2019, puis sur l'année 2020, sans que ce terme ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

Le dossier de consultation prévoit que :

- Les candidats devront obligatoirement être habilités, au titre de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée, pour exécuter l'ensemble des missions prévues au marché, notamment en matière de conseil juridique et de représentation en justice ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les opérateurs économiques ont la faculté d'adresser leur candidature et leur offre par voie électronique par le biais de la plateforme : www.achatpublic.com.

Les mesures de publicité retenues consisteraient en :

- La publication de l'avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel d'Annonces de Marchés Publics ;
- La mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet ;
- La mise en ligne du dossier sur le site www.achatpublic.com pour permettre son téléchargement immédiat par les soumissionnaires potentiels ;
- La publication par voie électronique de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent de recherche dans le domaine des annonces dématérialisées inhérentes à la commande publique.

Les critères de jugement des offres et leur pondération sont :

- Valeur technique : 50%
- Délais d'exécution : 20%
- Prix : 30%

Pour la période initiale, les crédits seront inscrits sur l'imputation n°011 6227 020 101008 du budget principal, et à prévoir sur la même ligne pour les éventuelles périodes de reconduction du marché.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces prestations,
- sur le lancement d'une consultation par voie de procédure adaptée, en application des dispositions des articles 28 et 27 du décret n°2015-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- pour autoriser le Maire à signer l'accord cadre à intervenir avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°27

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A DIVERS ORGANISMES – ANNEE 2016			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Par délibération N°3 du 31 mars 2016, le Conseil Municipal avait délibéré pour donner son accord pour adhérer et régler les cotisations ou participations à divers organismes ou associations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'y ajouter les cotisations suivantes :

- Association des Maires de l'Aude pour 12 149.50€,
- Association des biens français du patrimoine mondial pour 500.00€.
- FEDON 11 Fédération Départementale contre les organismes nuisibles pour 130€

Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'imputation suivante : 011-6281-020-101002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....

.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°28

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoint

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- Association Pétanque Carcassonnaise complément de subvention de 2 310€,
- Association pour l'organisation du Trophée des Sports subvention de 3 000€.
- Aude Urgence Accueil, complément de la subvention de 6.000€

Les crédits nécessaires seront pris sur la ligne 65-6574-40 et 65-6574-524 du budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'attribution des subventions aux associations susmentionnées
- M. DUTHU, Mme LE CORRE (P), M. MORIO, M. BIASOLI s'abstiennent

.....
.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°29

OBJET : ETE SPORTIF 2016 A LA CAVAYERE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 juin 2016

L'an Deux Mille seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur LARRAT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BÈS, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI.

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. MORIO, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'attractivité du territoire et la participation à l'essor des associations sportives locales sont deux axes majeurs du développement de la politique sportive municipale.

Le succès rencontré depuis la création du projet estival montre que la mise en place d'activités sportives gratuites et ludiques sur le complexe de la Cavayère permet d'atteindre ce double objectif :

- Renforcer l'attractivité du territoire en proposant des animations aux Carcassonnaises et aux Carcassonnais qui ne peuvent partir en vacances et offrir aux touristes de passage un visage dynamique de notre Collectivité afin qu'ils prolongent ou qu'ils renouvellent leur séjour dans la Préfecture.
- Participer à l'essor des associations locales en promouvant les activités proposées tout au long de l'année par ces dernières et ainsi, donner envie aux différentes catégories de participants de renforcer de façon pérenne la dynamique sportive de notre territoire.

Pour mener à bien ces actions, nous proposons comme les années passées en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de mettre en place du 11 juillet au 20 août 2016 du lundi au samedi inclus de 9h30 à 13h00 le matin et de 17h00 à 19h30 l'après-midi, deux types d'actions complémentaires:

- L'action municipale

Prise en charge en totalité par la Direction des Sports et son personnel.

Avec au programme :

- Lundi, mercredi et samedi : Canoë / Kayak de 9h30 à 12h30 sur trois rotations (9h30-10h30-11h30).
- Mardi et jeudi : tir à l'arc de 9h30 à 12h30.
- Vendredi : VTT de 9h30 à 12h30.
- Les après midi des tournois de beach soccer, de sandball, pétanque etc... lorsqu' aucune association n'intervient.

- L'action associative

Avec le soutien du personnel de la Direction des Sports les associations sportives partenaires du projet :

- A.S.C.XIII
- U.S.C XV école de rugby
- Triathlon Club Carcassonnais
- Archers de la Cité
- A.S.P.T.T. Tennis Club et volley-ball
- H.B.C.C
- F.A.C
- A.S.C athlétisme
- Club de Secourisme et de Sauvetage Carcassonnais

Les associations sportives mettent en avant leur thématique et le savoir faire de leurs intervenants le matin de 9h30 à 13h00 et de 16h30 à 19h00 l'après-midi.

L'idée est de proposer des initiations gratuites de leurs activités au grand public que ce soit à leurs licenciés mais aussi à toutes les personnes qui veulent y participer.

L'inscription se fait sur place au chalet du service des sports qui coordonne les journées.

Les éducateurs du service des sports viennent également en soutien des intervenants des associations en cas de besoin.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la reconduction pour la saison estivale 2016 du projet d'animations sportives gratuites et ludiques sur la Cavayère et d'autoriser le Maire à signer les conventions à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°030

OBJET :			
FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D ENTRETIEN – APPEL D'OFFRES OUVERT			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville assure la fourniture des produits d'entretien aux équipes municipales chargées d'assurer l'hygiène et la propreté de l'ensemble des bâtiments communaux affectés au service public.

Le marché « Fourniture et livraison de produits d'entretien » arrivant à son terme le 31 décembre 2016, il convient de lancer une nouvelle consultation afin de garantir la continuité de ces prestations.

Le rythme et l'étendue des commandes ne pouvant être entièrement fixés, en raison de besoins ponctuels, il est en conséquence nécessaire de recourir à un accord cadre à bons de commande avec ou sans minimum et avec maximum, conclu avec un opérateur par lot, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Après détermination des besoins à satisfaire, réalisée par la direction générale des services techniques, l'accord cadre se décomposera en 6 lots, dont les montants annuels impartis sont les suivants :

Lot n° 1 : produits et petits matériels d'entretien

- montant minimum : 25 000 € HT,
- montant maximum : 100 000 € HT.

Lot n° 2 : produits jetables de l'art de la table

- montant minimum : 700 € HT,
- montant maximum : 2 400 € HT.

Lot n° 3: sacs poubelle, sacs d'hygiène canine

- montant minimum : 7 500 € HT,
- montant maximum : 30 000 € HT.

Lot n° 4 : produits d'entretien et petits matériels divers, marché réservé

- sans montant minimum,
- montant maximum : 500 € HT.

Lot n° 5 : produits d'entretien et petits matériels divers, marché réservé

- sans montant minimum,
- montant maximum : 500 € HT.

Lot n° 6 : produits d'entretien et petits matériels divers, marché réservé

- sans montant minimum,
- montant maximum : 500 € HT.

Par ailleurs, afin de poursuivre la démarche entreprise pour faciliter l'accès des personnes défavorisées ou éloignées de l'emploi, il a été retenu de réserver les lots 4, 5, et 6 à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, employant une proportion de 50% de travailleurs handicapés ne pouvant en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences exercer une activité professionnelle dans des conditions normales, en application de l'article 36 I de l'Ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale prévue pour débiter au 1^{er} janvier 2017 et avec un terme fixé au 31 décembre 2017. Il pourra ensuite être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, sur l'année 2018, sans que son terme ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

Les montants minimum et maximum impartis seront identiques pour l'éventuelle période de reconduction.

L'accord cadre, propre à chaque lot, pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu des montants considérés sur la durée maximum potentielle de l'accord cadre, la consultation sera lancée par voie d'appel d'offre ouvert conformément aux dispositions de l'article 25 du Décret susvisé

Le dossier de consultation prévoit que :

- Les délais d'exécution sont fixés à chaque bon de commande
- Les variantes présentant un intérêt particulier sur le plan économique, fonctionnel ou environnemental sont autorisées dans les conditions définies au règlement de la consultation.
- Les lots 4 à 6 seront réservés dans les conditions définies aux articles 36 I de l'Ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics et 13 de son Décret d'application.

Les critères de jugement des offres retenus et leur pondération sont :

- Valeur technique : coefficient 0,4 soit 40 %,
- Prix des prestations : coefficient 0,6 soit 60 %.

Les mesures de publicités consisteront en :

- la publication de l'avis d'appel public au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP)
- la mise en ligne de l'avis sur le site internet de la Ville et affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique.

Pour la période initiale, les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 011 60631 020, 011 60631 024, 011 60631 211, 011 60631 212, 011 60631 414, 011 6068 813, 011 60631 810, 011 60632 du budget principal ; budget annexe pôle culturel : 011 60631 33 ; budget restauration scolaire : 011 60631 251 ; budget annexe stationnement : 011 6063 et sur des opérations spécifiques en cas de besoin.

Le Conseil Municipal est sollicité :

- sur le principe de la réalisation de ces prestations par le biais d'un accord cadre à bons de commande, conclu avec un opérateur économique par lot en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- sur la réservation des lots 4 à 6 dans les conditions définies aux articles 36 I de l'Ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics et 13 de son Décret d'application,
- sur le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du Code des marchés publics,
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord cadre propre à chaque lot à intervenir avec l'entreprise par la Commission d'Appel d'Offres pour les montants minimum et ou maximum supra visés,
- pour prévoir les crédits nécessaires sur les prochains budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°031

OBJET : CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIES – RUES DES JARDINS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La dénomination « rue des Jardins» a été créée dans les hameaux de Herminis et de Montlegun par délibérations n°2 et n°7 respectivement en date du 2 mars 1978 et du 8 novembre 1978.

Afin de remédier à de nombreuses confusions concernant notamment l'adressage du courrier, les dénominations « Rue des Jardins » doivent être modifiées en :

- Rue des Jardins d'Herminis,
- Rue des Jardins de Montlegun,

Il convient d'annuler les délibérations sus-désignées, uniquement pour la « Rue des Jardins».

Nous sollicitons votre accord pour :

- adopter les propositions ci-dessus énoncées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°032

OBJET :			
TERRAIN EXTENSION ECOLE DE MONTREDON – RUE DES PRIMEVERES – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne a pour projet l'extension de l'école de Montredon.

En effet, en raison de l'augmentation des effectifs depuis 3 ans, la création d'un dortoir et d'une classe s'avère nécessaire.

Les travaux correspondants doivent être réalisés sur une partie du domaine public communal situé rue des Primevères, pour une superficie d'environ 445 m².

Ce terrain constitue actuellement le parking de l'école. Il représente un accessoire indissociable de la voie publique. Il fait donc partie du domaine public routier.

En conséquence, ce terrain devait faire l'objet au préalable d'une procédure de déclassement du domaine public communal : enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur suivie d'une délibération du Conseil Municipal.

L'enquête publique de déclassement a eu lieu du Lundi 9 mai 2016 au Mardi 24 mai 2016, le commissaire enquêteur, Monsieur Claude CRIADO, a émis un avis favorable au transfert dans le domaine privé de la commune de ce terrain communal situé rue des Primevères.

Le déclassement d'une partie du domaine public affecté au stationnement n'aura pas d'incidence sur la capacité du stationnement qui pourra satisfaire les besoins de l'équipement public existant et agrandi.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public nécessite également sa désaffectation.

Il vous est proposé :

- De prononcer la désaffectation et le déclassement de ce terrain du domaine public communal et son classement dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°033

OBJET :			
CHEMIN DE COMBE MIGERE – DECLASSEMENT ET VENTE D’UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PARCELLE DY 251 – ACQUISITION PARTIE DES PARCELLES DY 252 ET 344			
Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	36	42	9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Monsieur Gérard VESCOVO est propriétaire d'un bien immobilier bâti sis 35 chemin de Combe Migère sur les parcelles cadastrées DY 252 et 344.

Il s'avère que le mur de clôture de la propriété de Monsieur VESCOVO, jouxtant le chemin de Combe Migère, n'a pas été édifié conformément à la limite du lot d'origine. Ainsi, il empiète pour partie sur la parcelle communale cadastrée DY 251 et pour l'autre sur sa propriété.

Pour éviter de démolir le mur de clôture et de le reconstruire selon les limites d'origine, Monsieur Gérard VESCOVO a sollicité la possibilité d'échanger une partie des parcelles DY 252 et 344 (environ 5 m²), dont il est propriétaire, contre une partie de la parcelle DY 251 (environ 26 m²), propriété de la Ville de Carcassonne.

Cet échange serait réalisé sans soulte.

Les superficies exactes échangées seront précisées par un document d'arpentage.

Les honoraires de géomètre, de notaire ainsi que les frais de commissaire enquêteur seront pris en charge par Mr VESCOVO.

Toutefois, la demande d'acquisition du domaine public communal doit faire l'objet au préalable d'une procédure de déclassement : enquête publique diligentée par un commissaire enquêteur suivie d'une délibération du Conseil Municipal.

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à diligenter une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal de ce terrain sous la forme prévue par les articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à 141-9 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°034

OBJET :			
ECOLE MATERNELLE PAUL LACOMBE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne est propriétaire de l'école maternelle Paul Lacombe située 6 rue Déodat de Séverac sur la parcelle cadastrée AN 232.

Compte tenu de la fermeture définitive de cette école à l'issue de l'année scolaire 2015/2016, la Ville de Carcassonne souhaite disposer librement de ce bien immobilier.

Toutefois, ce bien faisant partie du domaine public communal, il doit faire l'objet d'une procédure de désaffectation puis d'un déclassement pour être affecté à un nouvel usage.

Après avis favorable de Monsieur le Préfet de l'Aude, conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995, il appartient au Conseil Municipal de décider de cette désaffectation.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à approuver la décision de désaffectation et de déclassement du bien sus désigné à compter du 6 juillet 2016.

Il vous est proposé :

- D'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°035

OBJET :			
ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Afin d'accompagner Madame Automne Pavia, sportive de haut niveau dans la discipline judo, titrée au Jeux Olympiques de Londres en 2012, dans sa préparation et pour sa participation aux Jeux Olympiques de RIO (5 au 21 août 2016).

Considérant l'engagement de la Ville à l'accompagnement de cette sportive carcassonnaise de haut niveau qui contribue par sa participation aux Jeux Olympiques à promouvoir l'image de Carcassonne.

Considérant l'article L.100-2, alinéa 2, du Code du Sport qui précise : "l'État et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées"

Il est proposé au Conseil Municipal, d'allouer, au titre de l'année 2016, une aide de 2 000 € à Automne Pavia en tant que sportive de haut niveau s'inscrivant dans un parcours de l'excellence sportive, aide de même nature et de même montant que celle qui avait été allouée à notre sportive carcassonnaise pour sa participation aux Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Les crédits sont inscrits sur le budget principal sur la ligne 65 6574 023

Une convention d'accompagnement de sportif de haut niveau sera conclue entre la ville et la sportive concernée

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la Ville;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°036

OBJET : ATELIER DU PETIT LYCEE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, plusieurs ateliers gratuits ont été mis en place depuis janvier 2015, au Petit Lycée (Maison des Associations), en direction des Carcassonnaises et Carcassonnais de plus de 65 ans afin de rompre la solitude, l'isolement, favoriser le lien social et le bien vivre.

Cinq ateliers sont animés par du personnel municipal (arts plastiques, chorale-chant, jeux de société, cuisine, atelier créatif). Un atelier intitulé Rencontres littéraires est animé, à titre gratuit pour la Ville, par un agent de Carcassonne Agglo.

Les autres ateliers, (mémoire, mieux-être, yoga adapté, modelage argile, gymnastique adaptée, danse gold, informatique, prévention des chutes) sont animés par des intervenants extérieurs qui opèrent de manière ponctuelle (1 à 5 séances hebdomadaires de 1h à 1h30 selon l'atelier) et discontinués dans l'année (les ateliers sont dispensés de septembre à juin et fermés pendant les vacances scolaires).

L'atelier dédié à la prévention des chutes fait l'objet d'une convention annuelle depuis plusieurs années avec la CPAM.

Compte tenu du succès remporté par cette opération qui touche en moyenne 400 bénéficiaires chaque semaine, ces activités ont vocation à être pérennisées pour la saison 2016/2017.

Les conditions de vacation et la rémunération des intervenants extérieurs seront prévues par un contrat de travail. Leur rémunération est fixée à 38,00 € net de l'heure en 2016/2017 inscrits sur la ligne du personnel 012 6218 020 101003. Le nombre de semaines d'intervention n'excède pas 36 par an.

Il est demandé au Conseil Municipal de maintenir ces actions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CPAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°037

OBJET :			
AJUSTEMENT DE LA NOMENCLATURE DES POSTES BUDGETAIRES PORTANT CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de procéder aux ajustements de la nomenclature des postes budgétaires.

Les transformations de postes suivantes correspondent à l'évolution des carrières des agents tout en prenant en compte les besoins de la collectivité. Elles s'inscrivent dans une logique de rationalisation du glissement vieillesse technicité et de maîtrise de la masse salariale.

Il convient également de tenir compte des modifications de poste consécutives à des procédures de mobilité ou des réussites à concours.

Il vous est donc proposé les modifications de postes comme suit :

Filière Administrative

Création de 2 postes de rédacteur principal 1^o classe (suppression de 2 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe – catégorie B)

Création de 4 postes d'adjoint administratif 1^o classe (suppression de 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint technique de 1^o classe – catégorie C)

Filière Technique

Création d'un poste d'ingénieur principal (suppression d'un poste d'ingénieur)

Création de 2 postes d'agent de maîtrise principal (suppression de 2 postes d'agent de maîtrise – catégorie C)

Filière Sociale

Création de 3 postes d'ATSEM principal 1^o classe (suppression de 3 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe – catégorie C)

Création d'1 poste d'ATSEM 1^o classe (suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^o classe)

Filière Sportive

Création d'un poste d'éducateur APS principal de 1^o classe (suppression d'un poste d'éducateur APS principal de 2^o classe – catégorie B)

Création d'un poste d'opérateur des APS qualifié (suppression d'1 poste d'opérateur des APS – catégorie C)

Filière Culturelle

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^o classe (suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine 1^o classe – catégorie C)

Filière Sécurité

Création de 4 postes de brigadier-chef principal de police municipale (suppression de 4 postes de brigadier de police municipale – catégorie C)

Création d'un poste de chef de service de police municipale principal 1^o classe (suppression d'un poste de chef de service de police municipale principal 2^o classe – catégorie B)

Au regard des éléments portés ci-dessous, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver les transformations et créations de postes comme proposé,
- Adopter la modification du tableau des effectifs comme annexé au présent rapport,
- Inscrire au budget de la collectivité les crédits correspondants (chapitre 012),
- Autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

TABLEAU DES POSTES BUDGETAIRES

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		
		EMPLOIS A TC	EMPLOIS A TNC	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6	0	6
Directeur général des services	A	1		1
Directeur général adjoint des services	A	4		4
Directeur général des services techniques	A	1		1
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0		0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		202	0	202
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	23		23
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	28		28
Adjoint Administratif de 1ère classe	C	30		30
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	44		44
Directeur Territorial	A	11		11
Attaché Principal	A	6		6
Attaché Territorial	A	13		13
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	22		22
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	10		10
Rédacteur Territorial	B	15		15
FILIERE TECHNIQUE (c)		545	4	549
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	32		32
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	75		75
Adjoint Technique de 1ère Classe	C	54	1	55
Adjoint Technique de 2ème classe	C	231	3	234
Agent de Maîtrise Principal	C	58		58

Agent de Maîtrise	C	51		51
Ingénieur en Chef de Classe Normale	A	1		1
Ingénieur Principal	A	6		6
Ingénieur	A	4		4
Technicien Principal de 1ère classe	B	16		16
Technicien Principal de 2ème classe	B	10		10
Technicien	B	7		7

TABLEAU DES POSTES BUDGETAIRES

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		
		EMPLOIS A TC	EMPLOIS A TNC	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		78	0	78
ATSEM Principal de 1ère classe	C	20		20
ATSEM Principal de 2ème classe	C	29		29
ATSEM de 1ère classe	C	29		29
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3	0	3
Médecin hors classe	A	1		1
Infirmier Classe super.	B	1		1
Assistant socio-éducatif	B	1		1
FILIERE SPORTIVE (g)		23	0	23
Educ. Ter. Princ. 1ère classe APS		11		11
Educ. Ter. Princ. 2ème classe APS		5		5
Educateur Territ. APS		4		4
Opérateur Ter. Qualif. APS		3		3
Opérateur Ter. APS		0		0
FILIERE CULTURELLE (h)		23	0	23
Adjoint Patrimoine Principal de 1ère classe	C	1		1
Adjoint Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1		1
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe	C	2		2
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	15		15
Assistant de conservation	B	2		2
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1
Conservateur Territorial en Chef du Patrimoine	A	1		1
FILIERE ANIMATION (i)		3	0	3
Adjoint d'Animation de 2ème Classe	C	1		1
Animateur principal de 2° classe	B	1		1
Animateur	B	1		1
FILIERE SECURITE (j)		42	0	42
Chef de police municipale	C	2		2

Brigadier-Chef Principal de police municipale	C	24		24
Brigadier de police municipale	C	7		7
Gardien de police municipale	C	7		7
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1		1
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	0		0
Directeur de police municipale	A	1		1
EMPLOIS NON CITES (k)		4	0	4
Collaborateurs de cabinet	A	3		3
Contractuel	A	1		1
TOTAL GENERAL		929	4	933
(a+b+c+d+e+g+h+i+j+k)				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°038

OBJET : DEMANDES DE PROTECTION FONCTIONNELLE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MAILHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

VU l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la circulaire du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agents publics de l'État ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2014 ;

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil Municipal sont informés que des agents de la collectivité ont été victimes de faits répréhensibles dans le cadre de leurs fonctions et, qu'à ce titre, ils ont sollicité la protection fonctionnelle.

CONSIDERANT QUE la collectivité publique est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes des faits suivants :

- les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en résulter ;
- les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

CONSIDERANT QUE cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et à permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux.

CONSIDERANT QU'au regard des faits existants, les agents n'ont pas commis de faute personnelle pouvant remettre en cause leur droit à bénéficier de la protection fonctionnelle ;

CONSIDERANT QU'une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la collectivité, qui prend en charge les affaires au titre du contrat " responsabilité civile et protection juridique des agents " ;

CONSIDERANT QUE l'administration doit prévenir les attaques contre ses agents et leur apporter son soutien, que lorsqu'elle a connaissance d'attaques imminentes ou en cours à l'égard d'un agent, elle doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les éviter ou les faire cesser ;

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accorder la protection fonctionnelle aux agents suivants :

- **Affaire d'outrage et de rébellion – Faits commis le 29 août 2015 :**

- Monsieur VALLES Clément, agent de la Police Municipale.

- **Affaire d'outrage et de rébellion – Faits commis le 9 décembre 2015 :**

- Madame MELLOUK Stéphanie, agent de la Police Municipale,
 - Monsieur MAUREL Jean-Marie, agent de la Police Municipale,
 - Monsieur MALZAC Jean-Luc, agent de la Police Municipale,
 - Monsieur STADLER Didier, agent de la Police Municipale.

- **Affaire de menaces de mort – Faits commis le 19 mars 2016 :**

- Monsieur LAGASSE Xavier, Chef de service de Police Municipale.

Il vous est proposé de :

- Accorder la protection fonctionnelle sollicitée.
- Autoriser par conséquent, l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.
- Dire que les crédits sont inscrits au budget communal pour la prise en charge de cette protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°039

OBJET : PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjointes.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MAILHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le contrat de ville 2015/2020 de Carcassonne a été signé le 29 juin 2015 par 18 signataires institutionnels. La politique de la ville est une des compétences obligatoires de l'agglomération, son pilotage est assuré en lien avec l'Etat et la ville de Carcassonne.

Un des enjeux majeurs des nouveaux contrats de ville réside dans la mobilisation du droit commun, condition impérative avant tout financement dit « spécifiques » sur les quartiers. C'est dans ce nouveau cadre que s'inscrivent désormais les nouvelles programmations du contrat de ville, formalisées chaque année par des subventions attribuées aux opérateurs.

Le 30 Septembre 2015, Carcassonne Agglo, en partenariat avec la ville et l'Etat, a initié une réunion de lancement et d'information ouverte à tout opérateur autour de l'appel à projet en présentant les priorités et indicateurs d'éligibilités 2016.

Les porteurs de projets ont été invités à s'inscrire dans ses priorités et à s'engager dans une démarche partenariale réelle de mise en oeuvre du plan d'actions. Les actions devaient s'inscrire à minima dans au moins un des objectifs en prenant toujours en compte les axes transversaux nationaux (lutte contre les discriminations, égalité hommes/femmes, jeunesse).

Ont été retenus trois objectifs stratégiques pour le pilier Renouveau Urbain et Cadre de Vie, quatre objectifs stratégiques pour la Cohésion sociale, et deux objectifs pour le Développement économique et l'accès à l'emploi :

☐ **Cohésion Sociale** : Prévention et accès aux droits, Soutien à l'éducation populaire, promotion de l'éducation partagée, développement d'une responsabilité partagée entre partenaires autour de la mise en oeuvre d'actions éducatives et familiales, en l'occurrence autour du décrochage scolaire.

☐ **Développement économique et accès à l'emploi** : Soutien à l'esprit d'entreprendre dans les quartiers, développement de démarches d'expérimentation

☐ **Renouveau Urbain et Cadre de vie** : Intégration de la gestion urbaine de proximité dans les modes d'intervention en soutenant les actions participatives dans l'espace public et autour du cadre bâti, développement d'actions autour du changement de regard et la consolidation du lien intergénérationnel, mise en oeuvre d'actions concourant à la lutte contre la précarité énergétique.

Afin de poursuivre l'accompagnement à l'installation des conseils citoyens, Carcassonne positionne 7 500 euros. Il s'agit de s'inscrire dans la seconde phase d'un accompagnement ayant débuté en Septembre 2015.

81 projets ont été déposés, ce qui représente une demande totale de subvention à la ville de **172 396€**

Chaque dossier a fait l'objet d'une étude précise puis d'une rencontre avec les porteurs de projet(s). Le comité de pilotage du 24 Mars 2016 a validé la programmation 2016. Dans le cadre de cet appel à projet la ville a choisi de cofinancer, avec l'Etat, et/ou Carcassonne Agglo des opérations en cohérence avec ses propres orientations, dans le cadre du contrat de ville.

Des partenaires, dits du « second cercle », tels qu'Habitat Audois, Alogéa, la CAF, le Conseil Départemental, se sont également engagés sur le cofinancement de certains projets. D'autres partenaires doivent d'ici la fin du premier semestre 2016 confirmer et flécher leur droit commun sur les actions présentées au regard de leurs engagements dans le cadre du contrat de ville.

Au final, la ville se positionne sur 46 projets pour un montant total de subventions de **77 892€** répartis selon les trois piliers du contrat Ville comme suit :

- *Cohésion sociale*: **56 559 €**
- *Développement économique*: **12 800 €**
- *Cadre de vie*: **8 533 €**

CONTRAT DE VILLE 2016				
Piliers	Structure	Action	Thème	Subv. Ville Allouées
	Couleurs Citoyennes	5 Ateliers socio-linguistiques	Apprentissage français	3 000 €
	CREPA FAOL	Action pilote sur le quartier du Pont Vieux	Apprentissage français	1 000 €

COHESION SOCIALE	Educ Plus	Apprentissage linguistique à visée d'autonomie sociale	Apprentissage français	2 000 €
	11 parle RCF	La parole aux quartiers	Citoyenneté	1 500 €
	Couleurs Citoyennes	Animation démocratisation culturelle	Citoyenneté	800 €
	Couleurs Citoyennes	Emergence citoyenne	Citoyenneté	1 000 €
	La Ruche associative	Faciliter et accompagner l'engagement associatif	Citoyenneté	346 €
	La Ruche associative	La bonne gestion d'une structure associative	Citoyenneté	544 €
	SAPIE	Conseils Citoyens	Citoyenneté	7 500 €
	3X2+1	2 CHAM	Culture	500 €
	Graph	1 Les Portes du Temps	Culture	1 500 €
	Graph	2 Paroles partagées	Culture	1 000 €
	Graph	3 Mémoires, futures mémoires	Culture	1 000 €
	ONE ONE	Printemps HIP HOP	Culture	1 000 €
	Collège Jules Verne	Maîtrise de la langue française pour être parents acteur au sein de l'école	Politique Educative	800 €
	Couleurs Citoyennes	2 Actions éducatives	Politique Educative	1 000 €
	Couleurs Citoyennes	3 CLAS	Politique Educative	3 000 €
	Couleurs Citoyennes	4 Accueil et médiation sociale	Politique Educative	500 €
	Ecole Jean Macé	Lire des histoires aux enfants	Politique Educative	800 €
	Educ Plus	1 CLAS	Politique Educative	2 000 €
	Famille Rurales	Ateliers de prévention et de lutte contre la fragilité sociale	Politique Educative	1 000 €
	Les Francas de l'Aude	Espace Educatif	Politique Educative	2 000 €
Les petits débrouillards	1 Quartier de la connaissance numérique	Politique Educative	2 000 €	

COHESION SOCIALE (suite)	PEP 11	Art de la rue et patrimoine	Politique Educative	888 €
	CIAS Monsarrat	Les réseaux sociaux	Prév. Délinquance	300 €
	CDIFF	Femmes violence santé	Prév. Délinquance	2 000 €
	Sud Nature Aventure	Séjours sportifs de cohésion	Prév. Délinquance	500 €
	MAIRIE DE CARCASSONNE	Ateliers du Petit Lycée	Santé	7 000 €
	USFBD 11	Prévention Education Bucco-dentaire	Santé	1 300 €
	ABC	Ecole de Boxe Educative	Sport	350 €
	Carcassonne Viguiers Futsal	Pourquoi pas nous	Sport	765 €
	Comité 11 Judo	100 Ceintures Noires	Sport	2 000 €
	FAC	Stage estival multi-activités	Sport	3 000 €
	HBCC	Handballez-vous dans les quartiers	Sport	2 000 €
	Olympique Ozanam	Loisirs sportifs dans le quartier	Sport	666 €
DEV. ECO	Acti City	Favoriser l'accès aux jobs d'été et stages	Dév. Éco.	1 500 €
	Alliance Comptoir Emploi	Diagnostic Mobilité Insertion	Dév. Éco.	3 000 €
	Chambre des métiers	Métiers de l'automobile	Dév. Éco.	1 500 €

	Face Aude	2 Le digital au profit des personnes à la recherche d'un emploi	Dév. Éco.	800 €
	Les Francas de l'Aude	Parcours BAFA renforcé	Dév. Éco.	1 000 €
	Régie des quartiers	2 Boîte à linge	Dév. Éco.	5 000 €
CADRE DE VIE	ABP	Aux couleurs de la rue	Cadre de Vie	1 208 €
	ALOGEA	1 Co-construction Ozanam	Cadre de Vie	500 €
	ALOGEA	3 Appropriation des espaces extérieurs	Cadre de Vie	500 €
	ALOGEA	4 32 ruelle des Tanneurs	Cadre de Vie	325 €
	Les petits débrouillards	2 Répare Café	Cadre de Vie	1 000 €
	Régie des quartiers	3 Médiation Habitat et Cadre de Vie	Cadre de Vie	5 000 €
TOTAL				77 892 €

Afin d'être en capacité d'accompagner dans la durée, sur toute l'année 2016, les actions émergentes sur les territoires prioritaires, sur la base de critères d'éligibilité rigoureux, les partenaires de l'équipe-projet du Contrat de Ville (Etat/Ville/agglo) ont décidé conjointement de réserver une enveloppe à cet effet. Pour la Ville de Carcassonne, cette réservation s'élève à 32 108 euros.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mobilisation de ces montants au titre de la programmation 2016 du contrat de ville,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou financier à intervenir relatif à l'ensemble des subventions attribuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions ci-dessus énoncées
 - M. DUTHU, Mme LE CORRE(P), M. MORIO, M. BIASOLI s'abstiennent
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°040

OBJET :			
CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DES ELEVES STAGIAIRES DU LYCEE JULES FIL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre des différents partenariats entre la Ville de Carcassonne et le Lycée Polyvalent Jules FIL, concernant les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P), ainsi que les stages en milieu scolaire, la Ville souhaite développer et pérenniser d'autres partenariats en proposant notamment aux stagiaires de déjeuner sur les restaurants scolaires des écoles de la Ville.

Pendant leurs stages pratiques, les élèves doivent effectuer des missions liées aux activités périscolaires pendant la pause méridienne (12h-14h).

Aujourd'hui ces élèves sont pénalisés car ils n'ont pas la possibilité de déjeuner sur les restaurants scolaires.

Par le biais de ce nouveau partenariat, et sous l'égide d'une convention, les élèves stagiaires pourront bénéficier de l'intégralité de ce temps de stage représentant une épreuve de leur examen final.

La direction du Lycée Polyvalent Jules Fil commandera les repas de ces élèves stagiaires directement au service de la restauration scolaire.

La facturation des repas sera réglée par l'intendance du Lycée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°041

OBJET :			
REGLEMENT DE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE - MODIFICATIF			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre des différents partenariats entre la Ville de Carcassonne et le Lycée Polyvalent Jules FIL, concernant les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P), ainsi que les stages en milieu scolaire, la Ville souhaite développer et pérenniser d'autres partenariats en proposant notamment aux stagiaires de déjeuner sur les restaurants scolaires des écoles de la Ville.

Pendant leurs stages pratiques, les élèves doivent effectuer des missions liées aux activités périscolaires pendant la pause méridienne (12h-14h).

Aujourd'hui ces élèves sont pénalisés car ils n'ont pas la possibilité de déjeuner sur les restaurants scolaires.

Par le biais de ce nouveau partenariat, et sous l'égide d'une convention, les élèves stagiaires pourront bénéficier de l'intégralité de ce temps de stage représentant une épreuve de leur examen final.

La direction du Lycée Polyvalent Jules Fil commandera les repas de ces élèves stagiaires directement au service de la restauration scolaire.

La facturation des repas sera réglée par l'intendance du Lycée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°042

OBJET :			
CLASSES TRANSPLANTEES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES O.C.C.E.			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Les classes de « découvertes » ou classes « transplantées » constituent un remarquable outil d'apprentissage et de citoyenneté. Ces sorties scolaires permettent aux élèves de Carcassonne de bénéficier de ce dispositif, M. le Maire a depuis plusieurs années décidé d'aider financièrement les écoles qui en feraient la demande dans la limite de 40 % ou de 60 % (pour les établissements situés en zone prioritaire) du montant total du séjour.

Les critères d'attribution de cette aide ont été précisés par la Direction de l'Education sous forme de projet décrivant très précisément les objectifs, les compétences, la nature, le déroulement, les classes et le public concerné.

La priorité est donnée aux classes « patrimoine » « environnementale » « citoyenne » « artistique » « sportive » (Circulaire 2005-001 du code de l'Education du 5 janvier 2005).

Des demandes de subvention ont été formulées pour la 2^{ème} tranche, après validation du dossier par les Inspecteurs de l'Education Nationale, concernant les écoles suivantes, pour la période allant du 1^{er} avril au 3 juillet 2016 :

- Ecole maternelle Le Petit Prince : 4 648.80 Euros
- Ecole maternelle Fabre d'Eglantine : 384.00 Euros

- Ecole élémentaire ISLY : 612.00 Euros

Les montants seront imputés sur l'article 65 7361 « coopératives scolaires ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au vote des subventions de cette 2^{ème} tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°043

OBJET :			
PROJET D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS A LA MATERNELLE LE PETIT PRINCE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville de Carcassonne scolarise aujourd'hui des enfants dès l'âge de 2 ans ½ dans différentes écoles maternelles de la Ville et se trouve confrontée à un nombre croissant de demandes concernant la scolarisation d'enfants âgés de 2 ans.

Participer à la réussite éducative de tous les élèves, dès le plus jeune âge, c'est répondre à leur développement cognitif et offrir la possibilité à certains parents d'inscrire à partir de 2 ans, leur enfant à l'école.

La Circulaire ministérielle du 15/01/2013 intitulée : accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans, note que :

« La scolarisation des enfants de trois ans est fondée sur l'élaboration d'un projet d'accueil et de scolarisation par les acteurs de la petite enfance de la commune réuni en comité de pilotage local, sur une information des parents, et une formation des acteurs. »

Dans l'article 5 du Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, il est stipulé que : « *Dans les écoles et classes maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus. Cet accueil est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ...* »

Aujourd'hui, la municipalité souhaite mettre en œuvre un dispositif partenarial sur l'école maternelle du Petit Prince, dans le quartier La Conte, situé en zone d'éducation prioritaire et entrant dans le cadre de la politique de la Ville de Carcassonne.

Cette école possède 5 classes qui accueillent des enfants des quartiers de La Conte, St-Georges, La Gravette, Paul Lacombe.

Les effectifs 2015-2016 sont les suivants :

Très Petite Section	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section
14	32	33	44

En partenariat avec les Services de l'Education Nationale, le CIAS Carcassonne Agglo et le Département de l'Aude, la Ville de Carcassonne participe à la mise en place du dispositif d'accueil des moins de 3 ans sur cette école.

Les objectifs du projet :

- Favoriser la réussite éducative des enfants dont les familles sont éloignées de l'école.
- Permettre à l'enfant de développer ses capacités de communication et son acquisition de la langue française.
- Offrir un accueil progressif et individualisé à l'école pour permettre à l'enfant une appropriation sereine à l'école.
- Impliquer les parents dans le processus d'éducation et de scolarisation de leur enfant.

Un Comité Technique va être constitué et aura pour objet d'étudier les dossiers d'inscription des enfants proposés par l'un de ses membres ou tout professionnel de la Petite Enfance. Il sera composé :

- d'un représentant de l'Education Nationale ;
- de la Directrice de l'Ecole maternelle ;
- du Médecin de la Protection Maternelle et Infantile ;
- d'un représentant du CIAS Carcassonne Agglo Solidarité ;
- d'un représentant de la Direction de l'Education de la Ville de Carcassonne.

Un Comité de Pilotage composé des membres du Comité Technique et présidé par l'Elu délégué à l'Education aura pour but d'évaluer et d'ajuster la pertinence des actions mises en œuvre.

Il se réunira une fois par trimestre la première année, puis le premier et dernier trimestre des années scolaires suivantes.

L'encadrement de ce dispositif sera assuré par un professeur des écoles et un ATSEM avec une fiche de poste spécifique à ce projet d'accueil.

Un appel à candidature auprès des ATSEM sera lancé en interne et le recrutement sera effectué après avis d'un jury constitué à cet effet.

Une convention relative au dispositif d'accueil des moins de 3 ans doit être signée entre les différents partenaires de ce projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- donner un avis favorable à la création de ce dispositif.
- donner l'autorisation à M. Le Maire de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°044

OBJET :			
FOIRES DE CARCASSONNE : SUPPRESSION DE LA FOIRE DITE DE MARS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme HERIN, Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LE MAIRE, Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Parmi les foires traditionnelles de Carcassonne, la foire de printemps, qui se tient le 6 Mars connaît depuis plusieurs années une désaffection croissante. En effet, alors que l'on pouvait compter plus de cinq cent exposants dans les années quatre vingt dix, nous n'avons dénombré qu'une centaine de commerçants lors de la dernière foire.

Du fait du nombre important de magasins de bazar et produits bon marché implantés sur la Ville, la foire n'attire pas une forte clientèle et est délaissée par les commerçants ambulants

Les services municipaux sont tenus de réserver le stationnement sur les boulevards, et en cas de non respect, de faire procéder à des mises en fourrière, ce qui entraîne des mécontentements chez les Carcassonnais. De plus, les agents de la police municipale et ceux du nettoyage de la Ville ont obligation de travailler en dehors de leurs horaires habituels, ce qui engendre des heures supplémentaires et des récupérations.

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la suppression de la foire du 6 Mars dès l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la propositions ci-dessus énoncée
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°045

OBJET : REPLACEMENT DU SYSTEME DE TELEPHONIE – APPROBATION DU MARCHÉ			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans sa séance du 22 octobre 2015 le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres pour le remplacement du système de téléphonie sur les bases suivantes :

- la fourniture et la mise en place d'un nouveau système téléphonique pour un montant estimé à 150 000 € HT,
- la maintenance du dispositif selon l'état de l'art sur une durée de 5 ans pour un estimée à 40 000 € HT,
- la prestation de services associés (postes supplémentaires...) prévue dans le cadre d'une tranche à bon de commande avec un maximum de 50 000 € HT.

Lors de la finalisation des documents de la consultation par le cabinet SRC Solutions, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville pour cette opération, il est apparu que le rythme et l'étendue des prestations ne pouvaient être entièrement fixés dans la mesure où elles seront en grande partie inféodés à la solution technique effectivement retenue.

En conséquence, il s'est avéré nécessaire de recourir à un marché de type à bons de commande avec minimum et maximum pour l'ensemble des prestations initialement scindées, en application de l'article 77 du Code des marchés publics (2006), constituant, par ailleurs un accord cadre au sens de la directive européenne.

Le montant total des commandes pour la durée du marché, fixée à 4 ans à compter de la notification du marché, a été arrêté comme suit :

Montant minimum H.T : 100 000,00 Euros

Montant maximum H.T : 240 000,00 Euros

Ainsi, vu l'envoi pour publication d'un avis d'appel public au JOUE puis au BOAMP le 20 janvier 2016, et les mesures complémentaires en œuvre consistant en :

- la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,
- la reprise de l'avis sur le site www.marchesonline, moteur de recherche référent dans le domaine des annonces concernant la commande publique.
- la mise en ligne du dossier de consultation sur le site Internet www.achatpublic.com, profil acheteur de la collectivité, afin de permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des candidatures et des offres par voie dématérialisée.

Vu les offres reçues au titre de la consultation,

Vu le procès-verbal du 8 mars 2016 de la Commission d'appel d'offres mentionnant l'ouverture des plis réceptionnés dans les délais impartis,

Vu le procès-verbal du 19 avril 2016 de la Commission d'appel d'offres portant classement des différentes propositions et prononçant l'attribution du marché en faveur de la société ABERIA TELECOMMUNICATIONS pour un montant total des commandes pour la durée du marché compris entre un minimum de 100 000 € HT et un maximum de 240 000 € HT.

Vu la production, par la société retenue par la Commission d'appel d'offres, des justificatifs fiscaux et sociaux prévus par l'article 46 du Code des marchés publics (2006).

Vu l'information expresse des candidats non retenus et l'observation des délais prévus à l'article 80-I du Code des marchés publics.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le marché sur la base des montants minimum et maximum et de la durée actualisés précisés supra,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce dernier avec l'entreprise ABERIA TELECOMMUNICATIONS, après que la présente délibération soit devenue exécutoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°046

OBJET :			
FINALISATION PROJET GAGNANT HACKATON « CARCASSONNE ET SES REMPARTS » - INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Suite au hackathon « Carcassonne et ses remparts » organisé par la Ville de Carcassonne en mars 2016, il vous est proposé que la Ville soutienne la finalisation en outil numérique fonctionnel du projet/prototype gagnant. La création de cet outil permettra de faire la promotion de la Ville auprès des touristes et des habitants et de renforcer son attractivité auprès de tous.

Le premier projet est :

- « Carcassonne's tour » : peut-on abaisser le pont-levis entre le touriste et Carcassonne ? Une application mobile permettant de découvrir Carcassonne et ses lieux pittoresques autour de soi. Cette application géo-localise l'utilisateur et lui transmet des informations touristiques, culturelles, commerciales sur les événements et manifestations qui se situent à proximité du lieu où il se trouve.

Il est proposé d'accueillir pendant trois mois une équipe de trois stagiaires pour ce projet, issus de l'école Polytechnique de Montpellier, afin qu'ils effectuent le développement complet du prototype, terminent le graphisme et créent une interface utilisateur et une interface administrateur.

En contrepartie des services effectivement rendus à la collectivité, une gratification sera versée à compter du 1^{er} jour du 1^{er} mois de stage. Cette gratification est établie en référence du plafond horaire de la Sécurité Sociale soit 15 % du PHSS (soit 3,60 € par heure).

Nous vous sollicitons pour autoriser :

- **l'accueil de 3 stagiaires durant 3 mois pour finaliser le projet gagnant de l'hackathon,**
- **l'inscription des crédits nécessaires au budget chapitre 012,**
- **la signature des conventions à intervenir et le versement des gratifications correspondantes dans les conditions susvisées.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°047

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIFS 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121 -21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121 -31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 juin 2016,

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2015, après avoir entendu le rapport de Monsieur Lélis Blasquez, adjoint aux finances,

Madame Isabelle Chesa, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif,

Monsieur Gérard Larrat, Maire, s'étant retiré de la salle :

1. donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU CA M14

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté		1 700 000,00	1 665 569,14		1 665 569,14	1 700 000,00
Opérations de l'exercice	62 269 412,18	69 309 341,54	19 750 550,53	18 718 183,43	82 019 962,71	88 027 524,97
TOTAUX	62 269 412,18	71 009 341,54	21 416 119,67	18 718 183,43	83 685 531,85	89 727 524,97
Résultats de Clôture		8 739 929,36	2 697 936,24			6 041 993,12
Restes à réaliser			1 531 152,90	1 464 900,04		- 66 252,86
TOTAUX CUMULES		8 739 929,36	4 229 089,14	1 464 900,04		5 975 740,26
RESULTATS DEFINITIFS		8 739 929,36	4 229 089,14	1 464 900,04		5 975 740,26

2. Constate la Comptabilité Principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le Compte Administratif du Budget Principal 2015

- M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, Mme JEANSON(P), M. CORNUET, M. DUTHU, Mme LE CORRE(P), M. MORIO, M. BIASOLI s'abstiennent

.....
.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°048

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 Juin 2016,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

M. DUTHU, Mme LE CORRE(P), M. MORIO, M. BIASOLI s'abstiennent

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°049

OBJET :			
COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121 -21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121 -31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 juin 2016,

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2015, après avoir entendu le rapport de Monsieur Lélis Blasquez, adjoint aux finances,

Madame Isabelle Chesa, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif,

Monsieur Gérard Larrat, Maire, s'étant retiré de la salle :

5. donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENTS :

Dépenses :	8.289,34€
Recettes :	29.146,22€
Résultat de l'exercice :	20.856,88€
Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	-23.477,95€
Résultat total de clôture :	-2.621,07€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1.743.683,55€
Recettes :	1.759.887,32€
Résultat de l'exercice :	16.203,77€
Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	0,01€
Résultat total de clôture :	16.203,78€

En investissement, les recettes sont principalement abondées par l'affectation de résultats 2014, les dépenses sont constituées de diverses acquisitions pour 8.289,34€.

En fonctionnement les recettes comprennent :

Produits des restaurants scolaires :	678.055,46€
Autres participation (dont essentiellement CIAS) :	762.756,88€
Participation de la ville au déficit :	319.074,98€

Au titre des dépenses, les dotations aux amortissements s'élèvent à 2.541€, les charges de personnel à 648.421,83€, les charges de gestion sont de 1.092.720,72€ (dont le poste acquisition de denrées alimentaires pour 912.717,82€).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de la restauration scolaire 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif de la restauration scolaire 2015

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°050

OBJET :			
BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – COMPTE DE GESTION 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 Juin 2016,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare A L'UNANIMITE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°051

OBJET :			
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 juin 2016,

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe du stationnement de l'exercice 2015, après avoir entendu le rapport de Monsieur Lélis Blasquez, adjoint aux finances,

Madame Isabelle Chesa, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif,

Monsieur Gérard Larrat, Maire, s'étant retiré de la salle :

6. donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENTS :

Dépenses :	815.820,36€
Recettes :	731.641,52€
Résultat de l'exercice :	-84.178,84€
Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	225.097,60€
Résultat total de clôture :	140.918,76€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1.704.283,29€
Recettes :	2.104.538,03€
Résultat de l'exercice :	400.254,74€
Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	-28.097,43€
Résultat total de clôture :	372.157,31€

En investissement, les recettes sont principalement abondées par les amortissements, les dépenses sont constituées des remboursements d'emprunts (675.301€) et de diverses acquisitions pour 140.519€.

En fonctionnement les recettes comprennent :

Produits des parkings	:	2.097.004€
Autres charges (gestion courantes et exceptionnelles)		7.534€

Au titre des dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à 440.903€, les charges de personnel à 250.000€, les intérêts d'emprunts à 281.799€, et les amortissements à 731.581€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif du stationnement 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le Compte Administratif du Budget annexe du stationnement
- M. DUTHU, Mme LE CORRE(P), M. MORIO, M. BIASOLI s'abstiennent

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°052

OBJET :			
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT – COMPTE DE GESTION 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 Juin 2016,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe du stationnement de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

M. DUTHU, Mme LE CORRE(P), M. MORIO, M. BIASOLI s'abstiennent

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°53

OBJET :			
BUDGET ANNEXE DU POLE CULTUREL – COMPTE ADMINISTRATIF			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121 -21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121 -31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 juin 2016,

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe du pôle culturel de l'exercice 2015, après avoir entendu le rapport de Monsieur Lélis Blasquez, adjoint aux finances,

Madame Isabelle Chesa, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif,

Monsieur Gérard Larrat, Maire, s'étant retiré de la salle :

7. donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Le compte administratif du pôle culturel reprend l'essentiel de ce qui avait été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

En 2015, le budget du pôle culturel avait été réduit de 124.651,82€ par rapport à 2014, participant ainsi à l'effort sur les dépenses de la collectivité.

La gestion du budget annexe a permis malgré cette baisse d'intégrer notamment le nouveau site de la Fajeolle à la programmation du festival, de réaliser une saison au chapeau rouge, de réaliser la feria et la magie de Noël.

Les recettes totales de fonctionnement se sont élevées à un montant de 4.994.692,91€. Les recettes prennent en compte la « subvention d'équilibre » d'un montant de 1.463.200€.

Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à un montant de 5.001.591,46€.

L'excédent reporté de 2014 était de 7.679,70€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif du pôle culturel 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité le compte Administratif du Budget annexe du pôle culturel
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°054

OBJET :			
BUDGET ANNEXE DU POLE CULTUREL – COMPTE DE GESTION 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 Juin 2016,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe du pôle culturel de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare A L'UNANIMITE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

.....
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°55

OBJET :			
BUDGET ANNEXE DU POLE CULTUREL – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIALHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016, le résultat de fonctionnement de l'année 2015 avait été affecté de manière anticipée.

Les résultats définitifs de clôture de l'exercice sont exactement identiques à ceux de l'affectation provisoire, constatés comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat d'exploitation 2015 :

Constatant que le compte administratif provisoire présente un excédent de fonctionnement de 781,15€,

Excédent antérieur reporté (pour mémoire) : 7.679,70 € (report à nouveau créateur compte 002)

Résultat de l'exercice - 6.898,55 €

RESULTAT REPORTE 781,15 €

AFFECTATION :

Il est proposé au Conseil Municipal : l'affectation définitive du résultat 2015 comme suit :

Affectation au fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002) : 781,15€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée

.....

.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°56

OBJET :			
BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016, le résultat de fonctionnement de l'année 2015 avait été affecté de manière anticipée.

Les résultats définitifs de clôture de l'exercice sont constatés comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Excédent antérieur reporté (pour mémoire compte 002)	0,01€	(report à nouveau créateur)
- RESULTAT DE L'EXERCICE	16.203,77€	

Pour mémoire INVESTISSEMENT :

- solde au 31.12.2014 :	- 23.477,95
- résultat d'investissement 2015 :	+20.856,88

- déficit reporté au BP 2016 : - 2.621,07

AFFECTATION :

Il est proposé au Conseil Municipal : l'affectation définitive du résultat 2015 comme suit :

- Affectation à l'investissement (compte 1068) : 12.803,78€
- Report à nouveau créditeur fonctionnement (002) : 3.400,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée
-
-

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la publication par affichage le

Le Maire,

Gérard LARRAT

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2016

N°57

OBJET :			
BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 36	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 9 Juin 2016

L'an Deux Mille Seize, le seize juin à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mme Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

Mme DENUX, M. LAREDJ, M. BES, Mme HERIN, M. BLASQUEZ, Mme BARDOU, M. ALBAREL, Mme MAURETTE, M. FLAMANT, M. ESCOURROU, Mme DRISS, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme BERNARD, M. ROUX, M. ARIAS, M. AUDIER, M. OCANA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. LECINA, Mme SOUADKI, Mme MAMOU-OULAHCENE, M. DE MIAILHE DE SAINT-MARTIN, Mme BLANC, Mme DUTON, M. JORDAN, M. BELLION, M. ICHE, M. TARLIER, Mme SAINT-MARTIN, Mme RIVEL, M. PEREZ, M. CORNUET, M. DUTHU, M. MORIO, M. BIASOLI

EXCUSES : Mme PICHARD, Mme GASC, M. BUSTOS, Mme JEANSON, Mme LE CORRE qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, Mme CHESA, M. FLAMANT, Mme SAINT-MARTIN, M. BIASOLI, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LARRAT, M. SAMPIETRO,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016, le résultat de fonctionnement de l'année 2015 avait été affecté de manière anticipée.

Les résultats définitifs de clôture de l'exercice sont exactement identiques à ceux de l'affectation provisoire, constatés comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice 2015 :	7.039.929,36 €
Excédent reporté de 2014 :	1.700.000,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015 :	8.739.929,36 €

Pour mémoire INVESTISSEMENT :

- Résultat à la clôture investissement 2014 : -1.665.569,14€

- Résultat exercice investissement 2015 : -1.032.367,10€
- Résultat de clôture investissement 2015 : -2.697.936,24€

AFFECTATION :

Il est proposé au Conseil Municipal : l'affectation définitive du résultat 2015 comme suit :

- Affectation à l'investissement (compte 1068): 7.039.929,36 €
- Excédent reporté au fonctionnement (compte 002) : 1.700.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée
-
.....

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

CERTIFIE EXECUTOIRE

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication par affichage le

Le Maire,
Gérard LARRAT